Quatre-vingt-unième année. — N° 149. Le Numéro : 10 francs. Vendredi 24 Juin 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèques postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé à un tirage à part des différents textes relatifs aux **allocations de logement.**

Cette brochure est en vente, au prix de **50 F,** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e),** aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **91, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine), ainsi qu'au service départemental du logement, **50, rue de Turbigo.**

L'expédition de cette brochure peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 100-97, Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nomination, titularisation, admission et report de date d'admission à la retraite et acceptation de démission (administration centrale et services extérieurs) (p. 6222).

Ministère de la justice.

Arrêté portant désignation d'un assesseur (tribunaux pour enfants) (p. 6232).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 6222).

Décret du 23 juin 1949 portant nominations et détachement de sous-préfets (p. 6223).

Décret du 23 juin 1949 portant nomination d'un conseiller de préfecture de 1re classe (p. 6223).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-812 du 23 juin 1949 portant répartition, par service et par chapitre, des crédits provisoires applicables aux dépenses militaires du mois de juin 1949 (p. 6223).

Décret du 23 juin 1949 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6232).

Arrêté relatif à l'assainissement du marché du rhum (rectificatif) (p. 6222).

Arrêté portant nominations d'attachés stagiaires (institut national de la statistique et des études économiques) (p. 6232).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 22 juin 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6232).

Décrets du 22 juin 1949 portant concession de la médaille militaire (p. 6233).

Décret portant nomination, par voie de changement de corps, d'officiers de réserve dans les cadres du service des essences des armées (rectificatif) (p. 6235).

Décret portant promotions dans l'armée de l'air (rectificatif) (p. 6235).

Arrêté portant annulation de nomination (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 6235).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 6235).

Décision portant inscription au tableau d'avancement de 1949 (armée de mer) (p. 6236).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 22 juin 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6237).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 11 juin 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6237).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 23 juin 1949 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6236).

Décret du 23 juin 1949 portant nomination du directeur général des Charbonnages de France (p. 6236).

Arrêtés du 15 juin 1949 autorisant l'emploi d'appareils électriques dans les mines grisouteuses (p. 6236).

Arrêté du 16 juin 1949 fixant le budget du centre national de la cinématographie (p. 6237).

Arrêté portant désignation des représentants d'Electricité et Gaz d'Algérie et du personnel algérien à la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières (p. 6237).

Arrêté portant admission à la retraite (service des mines) (p. 6237).

Instruction pour l'application de l'arrêté du 7 mars 1939 relatif à la défense passive des établissements pétroliers (p. 6237).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 18 juin 1949 portant homologation d'un règlement technique relatif à la production des bois et plants de vigne « sélectionnés classe Elite » (p. 6237).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 49-813 du 22 juin 1949 autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour les territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (p. 6237).

Arrêté du 16 juin 1949 portant approbation des prévisions des recettes et des dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites pour l'exercice 1949 (p. 6238).

Arrêté du 18 juin 1949 portant soumission à retenue pour pension de l'indemnité de fonction allouée aux payeurs des trésoreries coloniales chargés des fonctions de fondés de pouvoir d'un trésorier-payeur général ou d'un trésorier-payeur (p. 6238).

Arrêtés portant nominations, titularisations, intégration, inscription au tableau d'avancement et mise en position hors cadres et en position de mission (personnel colonial) (p. 6238).

Liste d'admission à l'examen professionnel d'aptitude réservé à certains agents du cadre général des transmissions coloniales provenant des cadres locaux classés dans la catégorie B ou intégrés suivant les modalités propres à cette catégorie (p. 6238).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 6238).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Désignation de candidature pour une commission générale. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 6241).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions (p. 6243).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne (p. 6243).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs adjoints stagiaires de l'agriculture, de l'horticulture, de la défense des végétaux et de la répression des fraudes au Maroc (p. 6244).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis le tirage de la quinzième tranche de la loterie nationale 1949 (p. 6244).

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne (p. 6243).

Avis aux exportateurs de produits destinés aux ressortissants français en Allemagne et en Autriche (p. 6244).

Avis aux importateurs de biens non essentiels en provenance de Grande-Bretagne (p. 6244).

Avis aux importateurs relatif à la délivrance des licences d'importation (additif) (p. 6245).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande (modificatif) (p. 6245).

Avis aux importateurs de citrons en provenance d'Italie (p. 6245).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie (p. 6245).

Avis aux importateurs d'amandes décortiquées en provenance d'Italie (p. 6245).

Avis aux importateurs de produits en provenance de l'Etat libre d'Irlande (p. 6245).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis relatif au concours d'admission à l'école polytechnique en 1949 (rectificatif) (p. 6245).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne (p. 6243).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande (modificatif) (p. 6245).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne (p. 6243).

Avis aux importateurs de citrons en provenance d'Italie (p. 6245).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie (p. 6245).

Avis aux importateurs d'amandes décortiquées en provenance d'Italie (p. 6245).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne (p. 6243).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de produits en provenance de l'Etat libre d'Irlande (p. 6245).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 6245).

Annonces (p. 6246).

DÉBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 62 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 juin 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3663).

PRIX : 5 F

N° 48 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 juin 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1559).

PRIX : 5 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 42

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 juin 1949 (p. 781).

PRIX : 6 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 17 juin 1949, a été acceptée, à compter du 3 mai 1949, la démission de Mme Vidal, agent d'exploitation, précédemment en disponibilité.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 17 juin 1949:

A été nommé chef de centre hors classe à Beauvais télégraphes et téléphones, et titularisé dans le grade correspondant, M. Pascal, chef de centre de 1re classe à Auxerre télégraphes et téléphones.

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er novembre 1949, M. Remy, receveur de 2e classe à Rombas.

A été reportée du 1er septembre 1949 au 1er décembre 1949 la date d'admission à la retraite de M. Greuet, receveur de 2e classe à Avesnes-sur-Helpe.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Citations à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Toury (Jean-Baptiste), ancien maire de Saint-Genès-Champanelle (Puy-de-Dôme): administrateur particulièrement actif qui n'hésita pas à aider la Résistance de toutes ses forces. Arrêté chez lui avec son fils par la Gestapo, il meurt en déportation au camp de Neuengamme, en juillet 1944.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Terrasse (Robert), ancien conseiller général, ancien maire de Saurier (Puy-de-Dôme): après une longue activité comme magistrat municipal, faite de dévouement inlassable, démissionne en 1941 de son mandat et participe très activement à la résistance. Arrêté avec son fils et déporté en avril 1944, il meurt au camp de concentration.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

Mme Rivet (Elise), en religion Mère Marie-Elisabeth-de-l'Eucharistie; après trente ans d'un dévouement inlassable, devient agent de renseignements de l'armée secrète et recueille dans son monastère de nombreux Israélites et réfractaires. Elle accepte même du matériel et des armes. Elle fait délivrer des fausses cartes d'identité. Arrêtée par la Gestapo, son silence sauve toute une organisation. Déportée à Ravensbruck, elle se dévoue admirablement pour ses compagnes et meurt dans une chambre à gaz le 30 mars 1945.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Noblet (Jules), ancien maire de Bonneuil (Charente); après avoir fait toute la guerre 1914-1918, représente ses concitoyens de 1919 à 1941 au conseil municipal. Il accepte même les lourdes responsabilités de maire, pouvant ainsi davantage aider ses amis résistants. Il fournit aux alliés le plan de la poudrerie d'Angoulême et fabrique de très nombreuses fausses cartes d'identité. Arrêté en février 1944 et déporté près de Hambourg, il meurt victime des mauvais traitements subis.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Labro (Pierre), ancien maire de Longwy (Meurthe-et-Moselle); après avoir combattu héroïquement pendant la grande guerre et s'être dévoué en qualité d'adjoint au maire de Longwy, accepte le titre de maire, pensant ainsi rendre davantage de services à la chaine d'évasion de prisonniers de guerre dont il est l'organisateur. Arrêté par la Gestapo, il est déporté à Buchenwald et meurt peu après la libération de ce camp.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Imbert (Joseph), conseiller général des Bouches-du-Rhône; ancien conseiller général et maire d'Arles, le docteur Imbert manifeste, dès son retour de captivité, ses sentiments patriotiques. Il est immédiatement déchu de ses mandats électifs. Il devient vite dans sa région l'âme de la résistance et l'ennemi connaissant son prestige personnel auprès des populations l'arrête à la première occasion. Déporté, il ne cesse de prodiguer ses soins à ses camarades de souffrance avec une merveilleuse abnégation. Porté disparu au camp de Mauthausen.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Baur (André), glorieux combattant de la grande guerre: M. Baur accepte, sur la sollicitation de la communauté israélite persécutée, la présidence de l'Union générale des israélites de France dans la zone occupée. Avec un inlassable dévouement, il essaie de sauver les persécutés. Malgré le danger qu'il a sciemment accepté de courir et les arrestations tout autour de lui, il renforce encore son action. Arrêté en août 1943, il est déporté avec sa femme et ses quatre enfants au camp d'Auschwitz où toute la famille disparaît.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Zattara (Antoine), chef de division à la préfecture des Bouches-du-Rhône, chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, Croix de guerre 1914-1918. S'est mis sans hésitation, dès 1940, bien qu'amputé d'une jambe et père de cinq jeunes enfants, au service de la Résistance. Militant admirable, s'est fait désigner auprès de l'ennemi sous l'occupation pour la délivrance des laissez-passer, ce qui lui a permis d'assurer l'évasion et la mise à l'abri de nombreux patriotes en falsifiant leur état civil. Au mépris de la surveillance de plus en plus menaçante de la Gestapo, n'en a pas moins poursuivi sans fléchir la dangereuse mission à laquelle il s'était volontairement consacré. Arrêté en juin 1944, puis déporté à Buchenwald, est décédé en octobre 1944 dans ce camp de représailles. A donné le plus noble exemple de sang-froid, de courage et d'abnégation.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Lambert (Raymond), chevalier de la Légion d'honneur, glorieux combattant de la grande guerre, M. Lambert accepte, sur la sollicitation de la communauté israélite persécutée, la présidence de l'Union générale des Israélites de France dans la zone Sud. Avec un inlassable dévouement il essaie de sauver les persécutés. Malgré le danger qu'il a sciemment accepté de courir et les arrestations tout autour de lui, il renforce encore son action. Arrêté en août 1943, il est déporté avec sa femme et ses quatre enfants au camp d'Auschwitz où toute la famille disparaît.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Ballaz (Jean), ancien maire d'Ecole (Savoie); après plus de trente années de dévouement inlassable auprès de ses concitoyens qu'il représentait au conseil municipal puis comme maire, M. Ballaz (Jean), malgré son grand âge, est l'un des plus actifs organisateurs du maquis des Beauges. Arrêté et maltraité, menacé des pires représailles, il refuse de parler et est fusillé à 71 ans avec dix de ses administrés.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret portant nominations et détachement de sous-préfets.

Par décret en date du 23 juin 1949:

M. Ryckebush (Paul), sous-préfet de 2e classe, délégué dans les fonctions de sous-préfet de Saint-Gaudens (1re classe), est mis à la disposition du directeur général de la sûreté nationale.

M. Ryckebush sera dans ces fonctions placé en position de service détaché.

M. Barthelemy (Victor), sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot (2e classe), est nommé sous-préfet de Saint-Gaudens (1re classe), en remplacement de M. Ryckebush.

M. Plantade (Roger), secrétaire général de la préfecture de la Manche (2e classe), est nommé sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot (2e classe), en remplacement de M. Barthelemy.

Décret portant nomination d'un conseiller de préfecture de 1re classe.

Par décret en date du 23 juin 1949, M. Bonneau (Henri), chef de division de préfecture, est nommé conseiller de préfecture de 1re classe au conseil de préfecture interdépartemental de Poitiers.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-812 du 23 juin 1949 portant répartition, par service et par chapitre, des crédits provisoires applicables aux dépenses militaires du mois de juin 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 49-799 du 17 juin 1949 portant ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour le mois de juin 1949, et notamment son article 5,

Décrète:

Art. 1er. — Les crédits applicables aux dépenses militaires du mois de juin 1949, ouverts par les articles 1er et 3 de la loi n° 49-799 du 17 juin 1949, sont répartis par service et par chapitre, conformément aux états A et B annexés au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances, ainsi que les ministres intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

ÉTATS ANNEXÉS

BUDGET GENERAL. — DEPENSES MILITAIRES

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits provisoires applicables au mois de juin 1949. (Dépenses ordinaires et dépenses de reconstruction et d'équipement.)*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	DEFENSE NATIONALE	
	Section commune.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie — Personnel.	
	A. — Ministre. — Secrétaires d'Etat. Cabinets.	
4001	Traitements du secrétaire d'Etat et des membres du cabinet (air)	383.000
4002	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et des membres de leurs cabinets (guerre)	501.000
4003	Traitements du secrétaire d'Etat et des membres du cabinet (marine)	265.000
	B. — Administration centrale.	
4011	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de l'air	21.173.000
4012	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la guerre	43.480.000
4013	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la marine	24.000.000
4021	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de l'air	15.170.000
4022	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la guerre	48.143.000
4023	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la marine	15.016.000
	C. — Gendarmerie.	
4030	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	1.376.260.000
4040	Gendarmerie. — Traitements et indemnités du personnel civil	6.438.000
	D. — Corps de contrôle.	
4051	Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (air)	1.915.000
4052	Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (guerre)	2.200.000
4053	Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (marine)	3.263.000
	E. — Service cinématographique des armées.	
4060	Service cinématographique des armées. — Soldes et indemnités des personnels militaires	1.635.700
4070	Service cinématographique des armées. — Traitements et indemnités des personnels civils	442.900
	F. — Services divers.	
4080	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la justice militaire	47.988.000
4090	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la sécurité militaire	62.271.000
	G. — Dépenses sociales.	
4100	Personnels civils et militaires des services sociaux	8.242.000
	H. — Dépenses diverses.	
4120	Reclassement de la fonction publique	83.331.000
4130	Missions temporaires à l'étranger	1.680.000
4140	Dépenses exceptionnelles de représentation	1.000.000
	Total pour la 4e partie	1.684.917.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
	A. — Ministre. — Secrétaires d'Etat. Cabinets.	
3000	Presse. — Information	2.005.000
	B. — Administrations centrales.	
3010	Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administration centrale	4.482.000
3020	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	67.827.000
3030	Frais d'entretien et de fonctionnement des voitures automobiles	6.740.000
	C. — Gendarmerie.	
3040	Gendarmerie. — Alimentation	8.866.000
3050	Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	45.909.000
3060	Gendarmerie. — Frais de déplacement	32.331.000
3070	Gendarmerie. — Dépenses de fonctionnement et de matériel	204.734.000
3080	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	59.583.000
	D. — Corps de contrôle.	
3091	Frais de déplacement des corps de contrôle (air)	120.000
3092	Frais de déplacement des corps de contrôle (guerre)	183.000
3093	Frais de déplacement des corps de contrôle (marine)	350.000
	E. — Service cinématographique des armées.	
3100	Service cinématographique des armées. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	116.000
3110	Service cinématographique des armées. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	2.467.000
	F. — Services divers.	
3120	Justice militaire et prisons militaires. — Frais de déplacement. — Transports. — Dépenses de fonctionnement et de matériel. — Entretien des immeubles	7.819.000
3130	Sécurité militaire. — Frais de déplacement. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	7.216.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
3140	Services sociaux. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	3.671.000
3150	Services sociaux. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	4.406.000
3160	Sport et compétitions	767.000
3170	Célébrations et commémorations	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	427.542.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Services sociaux. — Secours et allocations diverses	41.606.000
4010	Prestations en espèces de l'Etat au titre de la sécurité sociale	4.690.000
4020	Prestations familiales des personnels civils et militaires	148.906.000
4030	Secours aux personnels retraités	105.000
4040	Allocations viagères aux auxiliaires et allocations aux personnels civils dégagés des cadres, n'ayant pas droit à pension	1.500.000
4051	Allocation de logement (air)	404.000
4052	Allocation de logement (guerre)	3.353.000
4053	Allocation de logement (marine)	390.000
4061	Primes d'aménagement et de déménagement (air)	81.000
4062	Primes d'aménagement et de déménagement (guerre)	707.000
4063	Primes d'aménagement et de déménagement (marine)	77.000
4070	Gendarmerie. — Allocation de logement	»
4080	Gendarmerie. — Primes d'aménagement et de déménagement	»
	Total pour la 6e partie	201.909.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions au budget annexe du service des poudres pour l'entretien des installations non utilisées à l'exploitation	20.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6010	Accidents du travail et réparations civiles	Mémoire.
6011	Accidents du travail et réparations civiles (air)	10.666.000
6012	Accidents du travail et réparations civiles (guerre)	55.125.000
6013	Accidents du travail et réparations civiles (marine)	5.795.000
6021	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	Mémoire.
6022	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	Mémoire.
6023	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	Mémoire.
6031	Dépenses des exercices clos (air)	Mémoire.
6032	Dépenses des exercices clos (guerre)	Mémoire.
6033	Dépenses des exercices clos (marine)	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	71.586.000
	RÉCAPITULATION POUR LE TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	1.681.917.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	427.542.000
	6e partie. — Charges sociales	201.909.000
	7e partie. — Subventions	20.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses	71.586.000
	Total pour le titre Ier	2.405.954.000
	TITRE I bis. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
	A. — Dépenses liées au dégagement des cadres.	
7001	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (air)	27.246.000
7002	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (guerre)	124.768.000
7003	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (marine)	9.391.000
	B. — Dépenses de liquidation des hostilités.	
7012	Soldes, traitements et indemnités des personnels de liquidation	43.610.000
7020	Règlement des droits pécuniaires des membres des forces françaises combattantes de l'intérieur et organismes régionaux	76.850.000
7021	Liquidation des marchés résiliés (air)	2.967.000
7022	Liquidation des marchés résiliés (guerre)	Mémoire.
7023	Liquidation des marchés résiliés (marine)	Mémoire.
7024	Payements à l'industrie privée (guerre)	Mémoire.
7025	Poursuite pour compte français des commandes allemandes résiliées (guerre)	15.000.000
7031	Dépenses diverses résultant des hostilités (air)	113.022.000
7032	Dépenses diverses résultant des hostilités (guerre)	19.831.000
7033	Dépenses diverses résultant des hostilités (marine)	
	C. — Dépenses afférentes aux militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés, malades ou en instance de démobilisation, aux militaires autochtones rapatriables et aux délégations de solde.	
7042	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés ou malades en instance de démobilisation (guerre)	319.137.000
7052	Militaires autochtones rapatriables	23.500.000
7061	Délégations de solde aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (air)	4.400.000
7062	Délégations de solde aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (guerre)	12.500.000
7063	Délégations de solde aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (marine)	2.585.000
7071	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	Mémoire.
7072	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	Mémoire.
7073	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	Mémoire.
7081	Dépenses des exercices clos (air)	Mémoire.
7082	Dépenses des exercices clos (guerre)	Mémoire.
7083	Dépenses des exercices clos (marine)	Mémoire.
	Total pour le titre I bis	824.780.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
8060	Gendarmerie. — Reconstruction	23.150.000
	Equipement.	
9000	Subvention au service des poudres pour études et recherches	6.250.000
9010	Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement	121.487.000
9020	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	»
9030	Service cinématographique des armées. — Installations	»
9040	Construction de logements militaires	162.324.000
9150	Gendarmerie. — Equipement	38.152.000
9152	Gendarmerie. — Matériel lourd	45.000.000
9160	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	6.284.000
9180	Contrats de fourniture d'équipement et d'entretien nouveau d'usines non résiliés en exécution de la loi du 20 juillet 1946	Mémoire.
9200	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	381.507.000
	Total pour le titre II	404.957.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier — Dépenses ordinaires	2.405.954.000
	Titre I bis. — Dépenses résultant des hostilités	824.780.000
	Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	404.957.000
	Total pour la section commune	3.635.691.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Section air.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
120	Solde des officiers des armes	209.056.000
121	Solde des officiers des services	6.072.000
122	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	1.000.348.000
123	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	37.121.000
124	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Services et formations de l'armée de l'air	24.419.000
125	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	5.801.000
126	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de santé	3.152.000
128	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	16.486.000
131	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Services et formations de l'armée de l'air	48.444.000
132	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	5.999.000
133	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de santé de l'armée de l'air	352.000
135	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers — Service du matériel	34.151.000
137	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	207.000
138	Reclassement de la fonction publique (air)	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	1.391.608.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
316	Alimentation	82.015.000
317	Chauffage et éclairage	43.612.000
318	Habillement et campement	426.432.000
3182	Couchage et ameublement	»
319	Service de santé	14.346.000
320	Frais de déplacement	85.615.000
321	Frais de transport	»
3212	Frais de transport de matériel	81.060.000
322	Logement, cantonnement, loyers, réquisitions.	25.000.000
323	Instruction, écoles, recrutement	43.102.000
3232	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	5.365.000
3233	Convocation des réserves. — Entretien	1.870.000
324	Préparation militaire	2.327.000
325	Entretien et réparation des matériels aéronautiques	610.000.000
326	Entretien du matériel des télécommunications	60.860.000
327	Entretien du matériel automobile et matériels divers	»
328	Entretien de l'armement et des munitions	8.227.000
329	Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air	6.365.000
330	Carburants	869.112.000
331	Armement de l'armée de l'air	17.720.000
332	Munitions de l'armée de l'air	159.752.000
333	Matériel roulant	43.910.000
334	Matériel d'équipement des bases	»
335	Entretien des immeubles et du domaine militaire	45.488.000
	Total pour la 5e partie	2.771.798.000
	6e partie. — Charges sociales.	
410	Prestations familiales des personnels civils et militaires	33.050.000
411	Allocations de logement	7.191.000
412	Primes d'aménagement et de déménagement	1.440.000
	Total pour la 6e partie	41.681.000
	7e partie. — Subventions.	
500	Constructions aéronautiques. — Subventions.	2.940.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
610	Dépenses militaires diverses	»

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RÉCAPITULATION POUR LE TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	1.391.608.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.771.798.000
	6e partie. — Charges sociales	41.681.000
	7e partie. — Subventions	2.940.000
	8e partie. — Dépenses diverses	»
	Total pour le titre Ier	4.211.030.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
800	Bases. — Reconstruction	106.000.000
801	Commissariat. — Reconstruction	Mémoire.
802	Service du matériel. — Reconstruction	14.200.000
	Total pour la reconstruction	120.200.000
	Equipement.	
900	Bases. — Travaux et installations	218.000.000
901	Aménagement de la presqu'île du cap Vert	Mémoire.
902	Commissariat. — Travaux et installations	3.155.000
904	Service du matériel. — Travaux et installations	15.250.000
905	Service du matériel. — Achats de surplus	23.810.000
906	Service du matériel. — Achats de matériels à l'étranger	Mémoire.
907	Service de santé. — Travaux et installations	9.200.000
908	Service de santé. — Achats de surplus	Mémoire.
910	Télécommunications. — Fabrications	340.700.000
911	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement	271.000.000
912	Matériel de série de l'armée de l'air	643.400.000
921	Service de santé. — Etudes et recherches	Mémoire.
923	Etudes et prototypes	1.127.600.000
9232	Recherches réalisées par l'office national des études et recherches de l'aéronautique	70.000.000
940	Bases. — Acquisitions immobilières	12.000.000
941	Commissariat. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
942	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	1.500.000
	Total pour l'équipement	2.735.615.000
	Total pour le titre II	2.855.815.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	4.221.030.000
	Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	2.855.815.000
	Total pour la section air	7.066.845.000
	Section guerre.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
120	Solde des officiers des armes	637.553.000
121	Solde des officiers des services	255.694.000
122	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	1.668.761.000
123	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	20.170.000
124	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance	281.132.000
125	Personnels civils extérieurs — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de santé	45.661.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
126	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	72.227.000
127	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie	56.112.000
128	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions	56.995.000
129	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Troupes coloniales	9.696.000
130	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires, ouvriers. — Recrutement	42.338.000
131	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance	215.086.000
132	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de santé	113.331.000
133	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	300.728.000
134	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie	31.232.000
135	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions	16.111.000
136	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Troupes coloniales	4.836.000
137	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	2.878.000
138	Reclassement de la fonction publique (guerre)	360.576.000
	Total pour la 4e partie	4.197.126.000
	5e partie — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
316	Alimentation	939.945.000
317	Chauffage et éclairage	25.750.000
318	Habillement et campement. — Programmes	»
3182	Habillement et campement. — Entretien	212.680.000
3183	Couchage et ameublement	38.450.000
319	Service de santé	214.400.000
320	Indemnités de déplacement	157.078.000
321	Transports	138.085.000
322	Logement et cantonnement	26.940.000
323	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	39.420.000
3232	Convocation des réserves. — Solde et indemnités	6.347.000
3233	Convocation des réserves. — Entretien	»
324	Préparation militaire	»
325	Remonte	670.000
326	Fourrages	90.460.000
327	Matériel automobile, blindé et chenillé. — Entretien	191.680.000
328	Matériel d'armement. — Entretien	44.940.000
329	Munitions. — Entretien	10.750.000
330	Frais généraux du service du matériel	17.760.000
331	Services annexes gérés par la direction du matériel. — Fonctionnement	»
332	Matériel du génie. — Entretien	21.675.000
333	Matériel des transmissions. — Entretien	4.440.000
334	Télégraphe et téléphone	45.985.000
335	Carburants	159.605.000
336	Matériel automobile. — Fabrication et reconditionnement	15.000.000
337	Armement léger. — Réalisation	113.300.000
338	Munitions. — Réalisation	7.000.000
339	Matériel du génie. — Réalisation	12.500.000
340	Matériel des transmissions. — Réalisation	21.200.000
341	Etudes et expérimentations techniques	300.000
342	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	130.780.000
343	Chemins de fer et routes	9.660.000
	Total pour la 5e partie	2.695.300.000
	6e partie. — Charges sociales.	
410	Prestations familiales des personnels civils et militaires (guerre)	416.018.000
411	Allocations de logement	17.020.000
412	Primes d'aménagement et de déménagement	3.416.000
	Total pour la 6e partie	436.491.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
610	Dépenses diverses	Mémoire.
611	Dons manuels	Mémoire.
612	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
613	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RÉCAPITULATION POUR LE TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	4.197.126.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.695.300.000
	6e partie. — Charges sociales	436.491.000
	8e partie. — Dépenses diverses	Mémoire.
	Total pour le titre Ier	7.328.920.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
800	Intendance. — Reconstruction	Mémoire.
801	Service de santé. — Reconstruction	Mémoire.
802	Service du matériel. — Reconstruction	Mémoire.
803	Service du génie. — Reconstruction	11.535.000
804	Chemins de fer et routes. — Reconstruction	Mémoire.
805	Service des transmissions. — Reconstruction	Mémoire.
807	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de reconstruction	13.670.000
	Total pour la reconstruction	25.205.000
	Equipement.	
900	Service de l'intendance. — Equipement	Mémoire.
901	Service de santé. — Equipement	Mémoire.
902	Service du matériel. — Equipement	Mémoire.
903	Service du génie. — Equipement	Mémoire.
9032	Réinstallation des services militaires	2.750.000
904	Chemins de fer et routes. — Equipement	Mémoire.
905	Service des transmissions. — Equipement	Mémoire.
906	Achat à l'étranger de dotations d'entretien	Mémoire.
907	Achats à la Société nationale de vente des surplus	83.100.000
908	Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation	4.810.000
909	Intendance. — Acquisitions immobilières	1.500.000
910	Service de santé. — Acquisitions immobilières	2.500.000
9102	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	3.500.000
911	Service du génie. — Acquisitions immobilières	2.500.000
912	Matériel lourd	379.500.000
9122	Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement	111.000.000
9123	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de premier établissement de caractère militaire	268.000.000
	Total pour l'équipement	890.286.000
	Total pour le titre II	915.491.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	7.328.920.000
	Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	915.491.000
	Total pour la section guerre	8.244.411.000
	Section marine.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
120	Solde des officiers des armes	162.692.000
121	Solde des officiers des services	46.459.000
122	Solde des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins des armes et services	508.005.000
123	Soldé des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé	6.706.000
124	Personnels civils extérieurs. — Personnels divers	12.552.000
125	Personnels civils extérieurs. — Services du commissariat	7.863.000
126	Personnels civils extérieurs. — Service de santé	2.193.000
127	Personnels civils extérieurs. — Service des travaux maritimes	8.299.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
128	Personnels civils extérieurs. — Service de la comptabilité des matières	10.452.000
131	Personnel ouvrier. — Service du commissariat	25.518.000
132	Personnel ouvrier. — Service de santé	13.162.000
133	Personnel ouvrier. — Service des travaux maritimes	50.000.000
134	Personnel ouvrier. — Bases aéronavales	6.000.000
135	Personnel ouvrier. — Personnels divers	7.603.000
137	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	383.000
138	Reclassement de la fonction publique (marine)	181.121.000
	Total pour la 4e partie	1.142.008.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
316	Alimentation	387.191.000
318	Habillement, campement, couchage et ameublement	135.000.000
319	Service de santé	25.224.000
320	Frais de déplacement	59.730.000
322	Logement, cantonnement, loyers	9.168.000
323	Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement	16.409.000
3232	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	Mémoire.
3233	Convocation des réserves. — Entretien	10.000.000
327	Approvisionnements de la marine	79.000.000
328	Entretien du matériel automobile	Mémoire.
329	Entretien des matériels du service des travaux maritimes	1.250.000
330	Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale	262.334.000
331	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	2.917.000
332	Entretien des bâtiments de la flotte (y compris les dragueurs) et des matériels militaires	1.098.500.000
338	Combustibles et carburants	185.880.000
340	Achat de matériel automobile	4.334.000
341	Achat de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale	4.769.000
349	Entretien des immeubles et du domaine militaire	15.925.000
350	Dépenses de fonctionnement du service des travaux maritimes	11.667.000
351	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	2.249.258.000
	6e partie. — Charges sociales.	
410	Prestations familiales des personnels civils et militaires (marine)	94.548.000
411	Allocation de logement	6.308.000
412	Primes d'aménagement et de déménagement	1.251.000
	Total pour la 6e partie	102.107.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
610	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	Mémoire.
611	Dépenses diverses à l'extérieur	Mémoire.
612	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
613	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.
	RÉCAPITULATION POUR LE TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	1.142.008.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.249.258.000
	6e partie. — Charges sociales	102.107.000
	8e partie. — Dépenses diverses	Mémoire.
	Total pour le titre Ier	3.493.373.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
800	Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles	23.527.000
801	Commissariat de la marine. — Approvisionnements de la flotte	2.625.000
802	Service de santé. — Equipement	15.921.000
803	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour travaux de reconstruction des arsenaux	141.381.000
804	Travaux de renflouement	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	183.454.000
	Equipement.	
900	Commissariat de la marine. — Habillement, couchage et casernement	2.373.000
901	Commissariat de la marine. — Subsistances	9.767.000
902	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour l'équipement militaire des arsenaux	2.500.000
903	Service technique des transmissions. — Equipement	15.667.000
904	Refontes et gros travaux pour la flotte	65.750.000
9042	Etudes techniques d'armement et prototypes	159.167.000
9043	Matériels communs d'armement, radars et munitions	224.333.000
905	Travaux maritimes. — Travaux et installations	358.250.000
906	Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases	66.240.000
9062	Aéronautique navale. — Matériel de série	900.000.000
907	Commissariat de la marine. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
908	Service de santé. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
909	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
9092	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
910	Travaux maritimes. — Participation de l'Etat à des travaux d'utilité publique	Mémoire.
911	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	1.804.049.000
	Total pour le titre II	1.987.503.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	3.493.373.000
	Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	1.987.503.000
	Total pour la section marine	5.480.876.000
	RECAPITULATION POUR LA DEFENSE NATIONALE	
	Section commune	3.635.691.000
	Section air	7.066.845.000
	Section guerre	8.244.405.000
	Section marine	5.480.876.000
	Total pour la défense nationale	24.427.817.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	FRANCE D'OUTRE-MER	
	II. — **Dépenses militaires.**	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
150	Personnel militaire de l'administration centrale et des services annexes	9.229.000
151	Personnel civil de l'administration centrale et des services annexes	3.086.000
152	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier	985.329.000
153	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier	3.892.401.000
154	Solde de non activité, de congé et de réforme	2.500.000
155	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel officier	9.147.000
156	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel non officier	105.662.000
157	Solde des troupes supplétives en Indochine	84.163.000
158	Traitement et salaires du personnel civil permanent employé dans les états-majors, corps de troupe et services	8.331.158.000
	Total pour la 4e partie	13.425.678.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
350	Instruction des cadres et de la troupe	6.766.000
351	Transports du personnel militaire et déplacements	729.268.000
352	Alimentation de la troupe	725.020.000
353	Habillement, campement, couchage et ameublement	543.310.000
354	Remonte et fourrages	21.055.000
355	Entretien du personnel de la gendarmerie	15.170.000
356	Fonctionnement du service de santé	262.872.000
357	Fonctionnement du service de l'artillerie	Mémoire.
358	Fonctionnement du service des transmissions	229.300.000
359	Fonctionnement du service automobile	331.300.000
360	Fonctionnement du service des constructions. — Loyers. — Travaux du génie de campagne	121.300.000
361	Entretien du matériel et des bâtiments de la gendarmerie	25.000.000
362	Entretien des troupes supplétives en Indochine	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	3.080.391.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
450	Service social de l'armée dans les territoires d'outre-mer	Mémoire.
451	Allocations de logement	24.000
452	Primes d'aménagement et de déménagement	5.000
	Total pour la 6e partie	29.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
650	Entretien en France du personnel de relève du service de santé pour les besoins des services locaux d'outre-mer	8.634.000
651	Education physique et sports	3.000.000
652	Services divers	8.333.000
653	Frais de justice et réparations civiles	10.333.000
654	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
655	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	30.300.000
	RÉCAPITULATION POUR LE TITRE Ier	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires:	
	4e partie. — Personnel	13.425.678.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.080.391.000
	6e partie. — Charges sociales	29.000
	8e partie. — Dépenses diverses	30.300.000
	Total pour le titre Ier	16.536.398.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
950	Travaux et installations domaniales	240.000.000
952	Equipement industriel des directions d'artillerie. — Transmissions	53.500.000
953	Motorisation et mécanisation des unités	201.000.000
	Total pour le titre II	646.500.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	16.536.398.000
	Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	646.500.000
	Total pour la France d'outre-mer	17.182.898.000

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

NATURE DES DÉPENSES	DÉFENSE NATIONALE					FRANCE d'outre-mer.	TOTAL
	Section commune.	Section air	Section guerre.	Section marine	Total.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Titre Ier. — Dépenses ordinaires:							
4e partie. — Personnel	1.681.917.000	1.391.608.000	4.197.126.000	1.142.008.000	8.415.659.000	13.425.678.000	21.841.337.000
5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	427.542.000	2.774.798.000	2.605.360.000	2.249.258.000	8.146.808.000	3.080.391.000	11.227.289.000
6e partie. — Charges sociales	201.909.000	41.681.000	436.494.000	102.107.000	782.191.000	29.000	782.223.000
7e partie. — Subventions	30.000.000	2.940.000	»	»	22.940.000	»	22.940.000
8e partie. — Dépenses diverses	71.586.000	»	»	»	71.586.000	30.300.000	101.886.000
Totaux pour le titre Ier	2.405.954.000	4.211.030.000	7.328.980.000	3.493.373.000	17.439.277.000	16.536.398.000	33.975.675.000
Titre Ier bis. — Dépenses résultant des hostilités	824.780.000	»	»	»	824.780.000	»	824.780.000
Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	404.957.000	2.855.815.000	915.485.000	1.987.503.000	6.163.760.000	646.500.000	6.810.260.000
Totaux pour l'état A	3.635.691.000	7.066.845.000	8.244.465.000	5.480.876.000	24.427.817.000	17.182.898.000	41.610.715.000

BUDGETS ANNEXES RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET DE LA DEFENSE NATIONALE

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits provisoires applicables au mois de juin 1949.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	80.000.000
131	Personnel ouvrier	90.000.000
132	Provision pour augmentation des soldes, traitements et salaires	»
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
330	Dépenses de fonctionnement	125.000.000
331	Matériel de série pour l'armée de l'air	743.400.000
3312	Matériel de série pour l'aéronautique navale	265.000.000
3313	Matériel technique non aérien	Mémoire.
3314	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat	90.000.000
3315	Matériel de série pour les sports aériens	40.000.000
3316	Matériel de série destiné à Air-France	Mémoire.
3317	Matériel de série destiné à la vente	Mémoire.
3318	Fabrications pour divers ministères	Mémoire.
332	Entretien des matériels et rechanges	635.000.000
333	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	Mémoire.
	Dépenses diverses.	
630	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
6302	Allocations de logement	Mémoire.
6303	Primes d'aménagement et de déménagement	Mémoire.
631	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
632	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	2.068.400.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
	Personnel.	
134	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	135.000.000
136	Personnel ouvrier	125.000.000
137	Provision pour augmentation des soldes, traitements et salaires	Mémoire.
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
335	Fonctionnement	Mémoire.
336	Etudes et prototypes	1.630.000.000
3362	Etudes et prototypes commandés par des services particuliers	Mémoire.
337	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	30.000.000
	Dépenses diverses.	
636	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
	Total pour la 2e section	1.920.000.000
	3e SECTION. — RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
830	Reconstruction	85.000.000
	Equipement.	
930	Acquisitions immobilières	»
931	Travaux neufs	70.000.000
932	Equipement technique et industriel	268.200.000
	Total pour la 3e section	373.200.000
	Total pour les constructions aéronautiques	4.361.600.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
180	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	119.700.000
181	Personnel ouvrier	887.090.000
182	Provision pour augmentation des traitements, salaires, soldes et indemnités	40.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
380	Frais généraux relatifs à l'exploitation	166.340.000
381	Matières pour l'exploitation	328.081.000
	Dépenses diverses.	
680	Versement au fonds d'amortissement	150.667.000
681	Remboursement des avances du Trésor pour la couverture des déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
682	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
683	Versement au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
6832	Allocation de logement	2.500.000
6833	Primes d'aménagement et de déménagement	1.000.000
683	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
686	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	1.665.377.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
	Personnel.	
185	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	38.581.000
186	Personnel ouvrier	87.917.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
385	Frais généraux relatifs aux études et recherches	16.250.000
386	Matières pour les études	15.000.000
6802	Versement au fonds d'amortissement	7.667.000
	Total pour la 2e section	165.418.000
	3e SECTION. — RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
	Personnel.	
187	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	40.125.000
188	Personnel ouvrier	49.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
387	Frais généraux et de matières relatifs à l'équipement	6.667.000
	Reconstruction.	
880	Travaux immobiliers	54.834.000
	Equipement.	
981	Gros outillage et matériel roulant	79.500.000
982	Acquisitions immobilières	Mémoire.
	Total pour la 3e section	202.126.000
	Total pour les constructions et armes navales	2.032.921.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
460	Fabrications d'armement. — Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires.....	233.310.000
461	Fabrications d'armement. — Personnels ouvriers	310.540.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
360	Fabrications d'armement. — Fonctionnement.	44.600.000
361	Fabrications d'armement. — Entretien des immeubles	14.200.000
362	Fabrications d'armement. — Fonctionnement. — Matières et marchés à l'industrie.....	1.072.400.000
	Dépenses diverses.	
660	Versements au fonds d'amortissement.....	Mémoire.
661	Allocation de logement.....	Mémoire.
662	Primes d'aménagement et de déménagement.	Mémoire.
663	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
664	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section.....	1.675.050.000
	2e SECTION. — ÉTUDES ET RECHERCHES	
845	Etudes. — Recherches et prototypes. — Matières et marchés à l'industrie.....	111.000.000
	3e SECTION. — RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
860	Fabrications d'armement. — Reconstruction.	Mémoire.
	Equipement.	
960	Fabrications d'armement. — Travaux neufs. — Equipement.....	518.700.000
961	Acquisitions d'immeubles.....	Mémoire.
	Total pour la 3e section.....	518.700.000
	Total pour les fabrications d'armement..	2.304.750.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
190	**Personnel militaire**.....	39.891.000
191	**Personnel civil non ouvrier**.....	13.085.000
192	**Personnel ouvrier**.....	13.561.000
193	**Provision pour la deuxième tranche de reclassement du personnel**.....	Mémoire.
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
590	**Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane**.....	458.049.000
591	**Frais d'exploitation**.....	40.845.000
592	**Remboursement au budget général des dépenses du service social**.....	1.217.000
593	**Participation aux retraites et pensions**.....	689.000
594	**Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels**.....	**Mémoire.**

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement.....	15.000.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versement au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
6942	Allocation de logement.....	160.000
6943	Primes d'aménagement et de déménagement.	29.000
695	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section.....	582.499.000
	3e SECTION. — RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
	Equipement.	
990	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillage et emballages en service.....	26.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
	Reconstruction.	
891	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	**Mémoire.**
	Equipement.	
991	Equipement et création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
	Total pour les dépenses de caractère extra-industriel	»
	Total pour la 3e section.....	26.000.000
	Total pour le service des essences.....	608.499.000
	Services des poudres.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Personnel des poudreries nationales.....	110.300.000
171	Personnel du service des produits antibiotiques	4.588.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
370	Matériel, matières d'œuvre et fonctionnement.	310.000.000
371	Service des produits antibiotiques. — Fonctionnement	Mémoire.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
671	Remboursement de l'avance au Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursements	Mémoire.
6742	Allocation de logement	1.500.000
6743	Primes d'aménagement et de déménagement.	300.000
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	426.588.000
	2e SECTION. — ÉTUDES ET RECHERCHES	
	Personnel.	
675	Études et recherches. — Personnel	6.700.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
675	Études et recherches. — Matériel et matières d'œuvre	Mémoire.
	Total pour la 2e section	6.700.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	3e SECTION. — RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
3702	Reconstruction	7.000.000
	Equipement.	
3703	Equipement	115.000.000
3704	Acquisitions immobilières	Mémoire.
	Total pour la 3e section	122.000.000
	Total pour le service des poudres	555.288.000
	RÉCAPITULATION	
	Constructions aéronautiques	4.361.920.000
	Constructions et armes navales	2.032.921.000
	Fabrications d'armement	2.304.720.000
	Service des essences	608.499.000
	Service des poudres	555.288.000
	Total pour l'état B	9.863.368.000

Décret du 23 juin 1949 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances,

Vu l'avis du conseil de l'ordre en date du 14 juin 1949 portant que la présente promotion est faite conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Loriot (Louis-Jean), président de la section des finances au conseil d'Etat. Commandeur du 30 décembre 1933.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE BYE SCHE.

Assainissement du marché du rhum.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1949: page 5888, 1re colonne, compléter la liste des contresignataires par les mentions suivantes:

« *Le ministre de l'agriculture,*

« Pour le ministre et par délégation:

« *Le directeur du cabinet,*

« JEAN EBRIARD.

« *Le ministre de la France d'outre-mer,*

« PAUL COSTE-FLORET.

« *Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,*

« TONY RÉVILLON. »

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 11 juin 1949, ont été nommés, à compter du 1er mai 1949, à l'emploi d'attaché stagiaire à l'Institut national de la statistique et des études économiques, en surnombre de l'effectif budgétaire et pour servir dans les territoires d'outre-mer:

M. Tourtrie (Léon), Mlle Thouvenin (Monique), MM. N'Dao (Omar), Gillot (Pierre), Domergue (Jean).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 17 juin 1949, Mme Guichard de Clermont (Marie-Thérèse) est désignée pour exercer, jusqu'au 1er octobre 1951, les fonctions d'assesseur titulaire au tribunal pour enfants de la Seine.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 22 juin 1949 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 22 juin 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées. Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 juin 1949 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume au militaire désigné ci-après:

BARBALAT (Pierre-Paul), lieutenant.

A été cité à l'ordre de l'armée aérienne (Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme), conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

Décret du 22 juin 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 22 juin 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

6e régiment d'infanterie.

GRANDJEAN (André-Henri), soldat, classe 1929, mle 1111 au recrutement d'Epinal.

31e régiment d'infanterie.

JEANNET (Georges), soldat, classe 1937, mle 1189 au recrutement de Nevers.

43e régiment d'infanterie.

SCHATTEMAN (André-François), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 3752 au recrutement de Lille.

80e régiment d'infanterie.

LAMBERT (René-Marcel-Albert), soldat, classe 1938, mle 97 au recrutement d'Alençon.

95e régiment d'infanterie.

BRIALIX (Jean), sergent, classe 1934, mle 2045 au recrutement de Bourges.

AUXIETTE (Lucien), caporal, classe 1931, mle 2993 au recrutement de Bourges.

GODARD (Joseph-André-Gabriel), caporal, classe 1937, mle 310 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

MERIGOT (Abel), caporal, classe 1933, mle 89 au recrutement de Bourges.

BOULAND (René-Maxime), soldat, classe 1934, mle 669 au recrutement de Tours.

CHATAIGNER (André-Louis-Georges), soldat, classe 1937, mle 584 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

95e régiment d'infanterie.

DECOLAS (Marcel-Léopold), soldat, classe 1932, mle 1930 au recrutement de Châteauroux.

GIMONNET (Raoul-Eugène), soldat, classe 1932, mle 1851 au recrutement de Châteauroux.

GUILBAUD (Félix-Aimé-Eugène), soldat, classe 1936, mle 1524 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

LESPAGNOL (Auguste-André), soldat, classe 1932, mle 1366 au recrutement de Tours.

ROBERT (Paul), soldat, classe 1934, mle 1076 au recrutement de Bourges.

TOUZET (Marcel-Arthur), soldat, classe 1933, mle 2303 au recrutement de Bourges.

114e régiment d'infanterie.

BOUHIER (Joseph), soldat, classe 1944, mle 4078 au recrutement de Niort.

130e régiment d'infanterie.

DE CRUZ (Antoine), sergent-chef, classe 1936, mle 387 au recrutement d'Oran.

167e régiment d'infanterie.

PROOST (Camille-Palmyre), sergent, classe 1928, mle 1673 au recrutement de Béthune.

204e régiment d'infanterie.

LEGER (Alfred-Léopold), sergent, classe 1922, mle I. M. 2311 au recrutement de Versailles.

NOEL (Gabriel-Pierre), soldat, classe 1929, mle 868 au recrutement de Troyes.

Dépôt d'infanterie no 83.

JUVIGNY (Marcel-Albert), soldat, classe 1940, mle 4210 au recrutement de Laon.

1er régiment de zouaves.

TERICHE YAHIA, zouave de 1re classe, classe 1935, mle 0737 au recrutement d'Oran.

1er régiment de tirailleurs algériens.

MONCHAUX (Edmond-Léon), caporal-chef, classe 1941, mle 12366 au recrutement de Saint-Quentin.

2e régiment de tirailleurs algériens.

ADDA-BERKANE AHMED, tirailleur, classe 1937, mle 1629 au recrutement d'Oran.

BOUDDEFEUL MOHAMED, tirailleur, classe 1937, mle 937 au recrutement d'Oran.

6e régiment de tirailleurs algériens.

KHELOUATI ALI, sergent, classe 1925, mle 0335 au recrutement d'Oran.

SINIAR AHMED ARAB, sergent, classe 1932, mle 723 au recrutement d'Oran.

DAHBI ABDELKADER, caporal, classe 1934, mle 01027 au recrutement d'Oran.

KEZ MOHAMMED, soldat, classe 1938, mle 99 au recrutement d'Oran.

MOKRANI MOHAMMED, soldat, classe 1938, mle 147 au recrutement d'Oran.

11e régiment de tirailleurs algériens.

TATA ABDELKADER, sergent, classe 1927, mle 01549 au recrutement d'Oran.

ALIAOUI MEDJDOUB, caporal, classe 1928, mle 0187 au recrutement d'Oran.

GOUSTO DJILALI, caporal, classe 1936, mle 01100 au recrutement d'Oran.

ABID LEHBIB, tirailleur de 1re classe, classe 1937, mle 01343 au recrutement d'Oran.

BELGANDI AHMED, tirailleur de 1re classe, classe 1936, mle 0111 au recrutement d'Oran.

BOUAZZI BENABDALLAH, tirailleur de 1re classe, classe 1936, mle 01426 au recrutement d'Oran.

BOURADA LAKHDAR, tirailleur de 1re classe, classe 1937, mle 896 au recrutement d'Oran.

LOUABAB MOHAMMED, tirailleur de 1re classe, classe 1936, mle 0545 au recrutement d'Oran.

ABBAS MOHAMMED, tirailleur, classe 1937, mle 02224 au recrutement d'Oran.

ABDELKADER BEN MOHAMMED, tirailleur, classe 1932, mle 0341 au recrutement d'Oran.

AISSAOUI MOHAMMED, tirailleur, classe 1937, mle 5140 au recrutement d'Oran.

BARKA FATAH, tirailleur, classe 1936, mle 02028 au recrutement d'Oran.

BEDAI MOHAMED, tirailleur, classe 1937, mle 5485 au recrutement d'Oran.

BELLAHCENE ALI, tirailleur, classe 1937, mle 6220 au recrutement d'Oran.

BEN ABROUN BOUZIANE, tirailleur, classe 1937, mle 02313 au recrutement d'Oran.

BOUCHIKHI EDDINE, tirailleur, classe 1937, mle 506 au recrutement d'Oran.

BOULANOUAR AHMED, tirailleur, classe 1938, mle 0397 au recrutement d'Oran.

CHAKOUR KOUBA ABELKADER, tirailleur, classe 1937, mle 498 au recrutement d'Oran.

DJILLALI OULD LARBI, tirailleur, classe 1937, mle 0887 au recrutement d'Oran.

HADOUCHE MOSTEFA, tirailleur, classe 1937, mle 02191 au recrutement d'Oran.

KHIATI HABIB, tirailleur, classe 1937, mle 02004 au recrutement d'Oran.

KOURI MOHAMMED, tirailleur, classe 1937, mle 01497 au recrutement d'Oran.

MIMOUNI ZENDARI, tirailleur, classe 1938, mle 01491 au recrutement d'Oran.

ZEROUKI AHMED BEN MOHAMMED, tirailleur, classe 1938, mle 4595 au recrutement d'Oran.

19e régiment de tirailleurs algériens.

SLIMAN BOUMEDINE BEN ABDELKADER, tirailleur, classe 1939, mle 169 au recrutement d'Oran.

21e régiment de tirailleurs algériens.

CHATENET (Marcel), tirailleur, classe 1937, mle 586 au recrutement de Limoges.

22e régiment de tirailleurs algériens.

DAHANE OULD NOUAR, caporal, classe 1927, mle 9814 au recrutement d'Oran.

ADJAL ALI, tirailleur de 1re classe, classe 1937, mle 01572 au recrutement d'Oran.

HEZIL MOSTEFA, tirailleur de 1re classe, classe 1937, mle 01587 au recrutement d'Oran.

MESMOUDI BELABBES, tirailleur de 1re classe, classe 1932, mle 426 au recrutement d'Oran.

ATIL ABDELKADER, tirailleur, classe 1938, mle 1524 au recrutement d'Oran.

BELABED ABDELKADER, tirailleur, classe 1938, mle 2718 au recrutement d'Oran.

CHABLI ANTAR MOHAMMED, tirailleur, classe 1938, mle 1179 au recrutement d'Oran.

KHAL BELAOUEL, tirailleur, classe 1937, mle 2204 au recrutement d'Oran.

MIHOUBI SAIDAOUI, tirailleur, classe 1934, mle 0452 au recrutement d'Oran.

MOKRED CHERF, tirailleur, classe 1937, mle 2206 au recrutement d'Oran.

SEDRIA ABDELKADER, tirailleur, classe 1938, mle 0412 au recrutement d'Oran.

25e régiment de tirailleurs algériens.

HEMIANE ABDELKADER, tirailleur, classe 1937, mle 01695 au recrutement d'Oran.

Commando d'Afrique.

ELHADJ ARABA ABDALLAH, tirailleur, classe 1938, mle LM 75 au recrutement d'Alger.

3e régiment de tirailleurs marocains.

LIGNATTO (Lucien-Joseph), tirailleur, classe 1944, mle 2899 au recrutement de Nice.

5e régiment de tirailleurs marocains.

MIKER AMAR BEN AISSA, tirailleur, classe 1941, mle 0415 au recrutement d'Oran.

9e régiment de tirailleurs marocains.

THUAL (Roger-Magloire), sergent-chef, classe 1939, mle 3037 au recrutement de Rennes.

501e régiment de chars de combat.

BOUCLET (Jean-Robert-Armand-Lucien), sergent, classe 1944, mle 53002 au recrutement de Vannes.

Compagnie anti-chars de la 4e brigade.

LEVY (Salomon-Maurice), soldat de 1re classe, classe 1943, mle 221 au recrutement de Constantine.

8e régiment de chasseurs d'Afrique.

QUENOT (Jacques-René-Gabriel), cavalier, classe 1940, mle 7667 au recrutement d'Arras.

1er régiment de dragons.

FROGER (Eugène-Ernest-Abel), cavalier, classe 1938, mle 871 au recrutement de Niort.

71e goum marocains.

DEHERLY (Marius-Jean), maréchal des logis, classe 1936, mle 277 au recrutement de Saint-Omer.

1er régiment d'autos mitrailleuses.

BERNARD (André), cavalier, classe 1936, mle 27 au recrutement d'Auxerre.

1er régiment d'artillerie.

LAVERGNE (André-Jules), maréchal des logis chef, classe 1941, mle 10651 au recrutement de Châteauroux.

16e régiment d'artillerie.

BERGER (Marcel), canonnier, classe 1931, mle 370 au recrutement de Guéret.

31e régiment d'artillerie.

BRIER (Marcel-Armand-Eugène), canonnier, classe 1930, mle 621 au recrutement du Mans.

42e régiment d'artillerie.

BROCARD (René-Louis), brigadier-chef, classe 1926, mle 681 au recrutement de Soissons.

59e régiment d'artillerie.

GOSSELIN (Edouard-Désiré), canonnier, classe 1940, mle 1974 au recrutement de Valenciennes.

63e régiment d'artillerie.

CARRERE (René-Michel), maréchal des logis chef, classe 1928/31, mle 593 au recrutement de Perpignan.

206e régiment d'artillerie.

KASSAR-EL-HADRI, canonnier, classe 1938, mle 3864 au recrutement d'Oran.

322e régiment d'artillerie.

LANGOUET (Emile-Félix), canonnier, classe 1929, mle 823 au recrutement de Rennes.

403e régiment d'artillerie de D. C. A.

DEWAILLY (Michel-Georges-Emile), maréchal des logis, classe 1934, mle 8574 au recrutement de Versailles.

62e régiment d'artillerie d'Afrique.

CLERE (Maurice-Ernest-Georges), aspirant, classe 1941, mle 13235 au recrutement de Toulouse.

66e régiment d'artillerie.

BENHARA ABDELKADER, canonnier, classe 1938, mle 2230 au recrutement d'Oran.

66e régiment d'artillerie d'Afrique.

DERRER MILOUD, canonnier, classe 1938, mle 1018 au recrutement d'Oran.

KHEFFOUS MAHMOUD, canonnier, classe 1932, mle 1760 au recrutement d'Oran.

107e régiment du génie.

GUERRERO (Salvador-Manuel), classe 1925, mle 1008 au recrutement d'Oran.

Service de santé (école de service de santé).

PIERRE (Marc-Jean), médecin auxiliaire, classe 1941 au recrutement de Verdun.

6e régiment d'infanterie coloniale.

DOUTY (André), caporal-chef, classe 1941, mle 10682 au recrutement de Montpellier.

WIRGANOWITCH (Raymond), soldat, classe 1946, mle 38601 au recrutement de Lyon.

7e régiment d'infanterie coloniale.

GRASDEPOT (Pierre-Joseph), sergent, classe 1931, mle 769 au recrutement de Poitiers.

21e régiment d'infanterie coloniale.

BOUGIOT (Marcel), soldat, classe 1948, mle 20145 au recrutement de Dijon.

23e régiment d'infanterie coloniale.

PILLET (Roger-Urbain-Louis), soldat, classe 1946, mle 20151 au recrutement de Dijon.

12e régiment de tirailleurs sénégalais.

CROUZET (André-Jean-Edouard), soldat, classe 1922, mle 1552 au recrutement de Dakar.

21e bataillon de marche.

BOURRU (Aimé), sergent, classe 1936, mle 175 au recrutement de Bourg.

21e bataillon de marche.

VARESANO (Jean), soldat, classe 1946, mle 38506 au recrutement de Lyon.

Régiment colonial de chasseurs de chars.

POUTEAU (Gaston), soldat, classe 1946, mle 20180 au recrutement de Dijon.

21e régiment d'artillerie coloniale.

LEGLISE (Pierre), canonnier, classe 1927, mle 3226 au recrutement de Bordeaux.

41e groupe colonial de F. T. A.

TELLIEZ (Jean-Paul-Fernand), canonnier, classe 1943, mle 21775 au recrutement de Lille.

Décret du 22 juin 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 22 juin 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

6e régiment d'infanterie.

DIETRICH (Charles-Paul), soldat, classe 1935, mle 356 au recrutement de Sélestat.

GREZAUD (Georges), soldat, classe 1935, mle 491 au recrutement de Bourg.

8e régiment d'infanterie.

BIPOD, caporal.

DESTOUR (Marie), soldat.

FOUCHARD (Marcel), soldat, mle 889 au recrutement de Saint-Lô.

LEMESLEY (Edmond), soldat.

18e régiment d'infanterie.

BOUZIGON (Albert), sergent, classe 1930, mle 307 au recrutement d'Auch.

19e régiment d'infanterie.

VERN (Guillaume-François-Marie), soldat, classe 1931, mle 1829 au recrutement de Brest.

42e régiment d'infanterie.

JACQUOT (Joseph-Paul), soldat, classe 1935, mle 721 au recrutement de Besançon.

80e régiment d'infanterie.

SOMAINI (Roméo), sergent, classe 1936, mle 1089 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

129e régiment d'infanterie.

LANGLET (André-Maurice), soldat, classe 1938, mle 916 au recrutement d'Evreux.

131e régiment d'infanterie.

LEGROS (Maurice), soldat, classe 1944, mle 2617 au recrutement de Melun.

133e régiment d'infanterie.

PETITDEMANGE (Emile-Charles-Louis), sergent-chef, classe 1930, mle 3681 au recrutement d'Epinal.

152e régiment d'infanterie.

CARDON (Jean), sergent, classe 1926, mle 511 au recrutement de Vesoul.

158e régiment d'infanterie.

COUPERIE (Joseph-Marie-Elie), soldat, classe 1938, mle 753 au recrutement d'Angers.

213e régiment d'infanterie.

GUIMARD (Robert-Auguste), soldat, classe 1927, mle 177 au recrutement de Nevers.

216e régiment d'infanterie.

SERGENT (Roland-Julien-Louis), sergent, classe 1927, mle 3476 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

24e demi-brigade de chasseurs à pied.

SUPPLY (Paul-Jean), chasseur, classe 1936, mle 2236 au recrutement de Lille.

11e bataillon de chasseurs alpins.

METAILLER (Augustin-Félix-Noël), chasseur, classe 1945, mle 37128 au recrutement de Lyon.

13e bataillon de chasseurs alpins.

GALANTE (Narcisse), chasseur, classe 1948, mle 12757 au recrutement de Lyon.

53e bataillon de chasseurs alpins.

CHAIX (Cyrille-Justin), chasseur, classe 1934/2, mle 781 au recrutement de Gap.

6e régiment étranger d'infanterie.

SZOLTISIK (Albert), sergent rengagé, classe 1932, mle 166 au recrutement de Strasbourg.

11e régiment de zouaves.

RIVES (Jean-Louis), zouave, classe 1933, mle 2579 au recrutement de Moulins.

2e bataillon de zouaves.

NOENINGER (Jean-Auguste), classe 1942, mle 39213 au recrutement de Paris.

3e régiment de tirailleurs algériens.

JOUVIN (Charles-Jacques), tirailleur, classe 1942, mle 351 au recrutement de Tunis.

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

GELORMINI (Marcel-Pierre), sergent-chef, classe 1937, mle 1110 au recrutement de Tunis.

7e régiment de tirailleurs marocains.

AHMED BEN LACHEMI, sergent, classe 1936, mle K. 2205 au recrutement du Maroc.

1er groupe de commandos d'infanterie.

LACOSTE (Maurice), chasseur.

1er régiment de chasseurs parachutistes.

LESEURE (Marcel), chasseur, classe 1944, mle 5766 au recrutement de Nancy.

501e régiment de chars.

RENOU (Daniel), chasseur, classe 41, mle 238 au recrutement de Tunis.

8e bataillon de chars de combat.

PELLIAS (Robert-Edmond-Lucien), caporal-chef, classe 1938, mle 6159 au recrutement de Versailles.

23e bataillon de chars de combat.

BEIDELER (Roger-Antoine), sergent, classe 1931, mle LM. 1 au recrutement de Mézières.

33e bataillon de chars de combat.

DISEZ (Eugène-Marie), chasseur, mle 810, classe 1936, au recrutement de Guingamp.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

FRICAUD (Yvon), brigadier, mle 31971, classe 1941, au recrutement de Paris.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

COMES (René), caporal-chef, mle 10885, classe 1939, au recrutement de Toulouse.

5e régiment de chasseurs d'Afrique.

ROBICHON (Robert), cavalier de 1re classe, mle 758, classe 1939, au recrutement de Tunis.

6e régiment de dragons.

MIRANDON (Claude), cavalier, mle 5710, classe 1940, au recrutement de la Seine (4e bureau).

1er régiment de cuirassiers.

PAULMARD (Armand), cavalier, classe 1946, mle 20005 au recrutement de Dijon.

2e régiment de spahis marocains.

HAMOU BEN TAHAR, spahi de 1re classe, classe 1921, mle 5792 au recrutement du Maroc.

2e régiment de spahis algériens.

PALMERINI (Philippe-Achille), spahi, mle 2683, classe 1931 au recrutement de Tunis.

4e régiment de spahis marocains.

ALLAL BEN HARBOUTI, spahi, mle 5890, recrutement du Maroc.

MOHAMED BEN BOUAZZA, spahi, mle 5412, classe 1938, au recrutement du Maroc.

6e régiment de spahis algériens.

DANIAU (Guy-Lucien-Roger), cavalier, mle 3462, classe 1940, au recrutement de Rouen.

2e régiment d'automitrailleuses.

FORESTIER (Guy-Georges), maréchal des logis, mle 661 au recrutement de Périgueux, classe 1937.

9e régiment d'automitrailleuses.

DAVID (Emilien-Philippe-Simon), cavalier, classe 1946, mle 38709 au recrutement de Lyon.

13e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

REMASNIER, cavalier.

31e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

GANNET (Jean-Maurice), cavalier, mle 963, classe 1929, au recrutement de Mâcon.

1er groupe de reconnaissance de corps d'armée.

ESBRAT (René), cavalier, mle 1683, classe 1928, au recrutement de Montpellier.

580e compagnie auto du 19e train.

BAROCHE (Georges-Edouard), maréchal des logis chef, mle 3409, classe 1949, au recrutement de la Seine (3e bureau).

DUFRENOIS (Marcel-Edmond-Augustin-Jean), conducteur de 1re classe, mle 239, classe 1932, au recrutement de Laon.

QUENTIN (Elie-Pierre-Louis), conducteur de 1re classe, mle 1022/M, classe 1929, au recrutement de Laval.

BERNEZ (Léandre-Henri), conducteur, mle 1956, classe 1929, au recrutement de la Seine, 3e bureau.

GRIMALDI (François-Marie-Albert), conducteur, mle 1252, classe 1939, au recrutement de Nice.

HUMBERT (Georges-Marie), conducteur, mle 1570, classe 1927, au recrutement de Bourges.

MORICHON (Yves-Marie-Olivier), conducteur, mle 128, classe 1920, au recrutement de Laval.

SAUCIAT (Marcel), conducteur, mle 5491, classe 1925, au recrutement de la Seine, 4e bureau.

7e régiment d'artillerie.

HALLO, canonnier.

MOTTELAIS, canonnier.

10e régiment d'artillerie.

LAMBERT (Charles), canonnier de 1re classe, mle 1123.

16e régiment d'artillerie.

SAC (Sylvain-Gabriel), adjudant, mle 717, classe 1926, au recrutement de Clermont-Ferrand.

105e régiment d'artillerie.

CHARTIER (Roger-Léon), canonnier de 1re classe, mle 1005, classe 1934, au recrutement de Châteauroux.

RABOURDIN (Bernard-Henri), canonnier, mle L. M. 50, classe 1927, au recrutement de Guéret.

183e régiment d'artillerie.

BOUAULT (Emile-Hippolyte-Jean-Marie), canonnier, mle 943, classe 1926, au recrutement de Rennes.

234e régiment d'artillerie.

WAUQUELIN (Maurice-Antoine), brigadier, classe 1924, mle 575 au recrutement d'Evreux.

328e régiment d'artillerie.

PICARD, canonnier.

253e batterie de défense contre avions.

LEQUILLY (Jean-Marie), brigadier, mle 1452, classe 1939, au recrutement de Lorient.

ZIMMERMANN (Raymond), maître-ouvrier, mle 441, classe 1934, au recrutement de Chaumont.

LAMALLE (Louis), canonnier, classe 1939, au recrutement d'Autun.

MARCIE (Emile), canonnier, mle 5768, classe 1939, au recrutement de Versailles.

4e régiment du génie.

LEGLISE (Léon-Mathieu), sergent, mle 2101, classe 1932, au recrutement de Lyon

GONON (Louis-Marius), sapeur, classe 1930, mle LM 2773 au recrutement de Lyon.

13e bataillon du génie.

RICCARDI (François-Charles-Antoine), sapeur, mle 997, classe 1940, au recrutement de Tunis.

6e section d'infirmiers militaires.

POULAIN (Jean-Marcel-Isaïe), sergent, classe 1932, mle 2236 au recrutement d'Amiens.

11e section de commis ouvriers militaires d'administration.

SUBLET (Auguste-Robert-Paul), caporal, mle LM 356, classe 1939, au recrutement d'Annecy.

2e régiment d'infanterie coloniale.

DU (Léon-Louis-Marie), caporal, mle 8906 au recrutement de Brest.

23e régiment d'infanterie coloniale.

VAREY (Albin), soldat, classe 1946, mle 18850 au recrutement de Dijon.

37e régiment d'infanterie coloniale.

BOURGUET (Raphaël-Séverin), soldat, classe 1930, mle 2171 au recrutement de Pau.

6e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

ANSOUMANA DIADHIAN, tirailleur, classe 1938, mle 52907 au recrutement du Sénégal.

CIRE NIANO, tirailleur, mle 53533.

LAMINE AMADOU, tirailleur, mle 67994.

SAKO DIALLON, tirailleur, mle 50867.

TEKHEYE FAYE, tirailleur, classe 1939, mle 54839 au recrutement du Sénégal.

53e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

SETA (Pierre), sergent, classe 1935, mle 566 au recrutement d'Ajaccio.

BOARE DAO, tirailleur, mle 16905.

11e régiment de tirailleurs sénégalais.

LAURENT (Joseph-Louis-Gustave), soldat de 1re classe, classe 1932, mle 105 au recrutement de Saigon.

BADIER, sergent-chef, classe 1926, mle 2050 au recrutement de Zinder.

DITA GONGOU, caporal, classe 1931, mle 68321 au recrutement d'Ouagadougou.

SEKOU DORE, caporal, classe 1937, mle 51928 au recrutement de Kindia.

16e régiment de tirailleurs sénégalais.

SCHMITT (Roger-Frédéric), sergent, classe 1929, mle 1889 au recrutement de Thionville.

GRIBOVSKY (Wladimir), soldat, classe 1938, mle 629 au recrutement de Montauban.

24e régiment de tirailleurs sénégalais.

ZEZE SOROPOGUI, caporal, classe 1932, mle 38167 au recrutement de Kindia.

25e régiment de tirailleurs sénégalais.

TENOAGA KOMPAORE, sergent, classe 1935, mle 25560 au recrutement d'Ouagadougou.

26e régiment de tirailleurs sénégalais.

BALA CAMARA, sergent, classe 1925, mle 14834 au recrutement de Kindia.

ANYESSA SAYE, tirailleur, classe 1938, mle 39649 au recrutement du Soudan.

BOURAHIMA BOCARI, tirailleur.

KINDI, tirailleur, classe 1933, mle 39132 au recrutement de Kindia.

1er bataillon de choc.

COLAS (Henri-Marcel), sergent, classe 1938, mle 1093 au recrutement de Troyes.

CORNIER (Roger), caporal-chef, mle 313 au recrutement de Toulon.

Régiment de marche du Tchad.

STEFANI (Paul-Dominique), soldat, classe 1943, mle 1571 au recrutement de Tunis.

Bataillon d'infanterie de marine du Pacifique.

WATTRIN (Guy-Georges-René), aspirant, classe 1940, mle 819 au recrutement de Tunis.

SORBELLA (Octave-Joseph), caporal-chef, classe 1937, mle 1797 au recrutement de Marseille.

Légion de gendarmerie de Paris.

DEMOULIN (Pierre-Narcisse), gendarme, mle 1258.

Bataillon de marche n° 21.

BELAICHE (Albert-Abraham), sergent-chef, classe 1924, mle 2531 au recrutement de Tunis.

Décret portant nomination, par voie de changement de corps, d'officiers de réserve dans les cadres du service des essences des armées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mai 1949: page 4056, 1re colonne, au lieu de: « Fillard (Charles) », lire: « Fillard (Charles) »; 2e colonne, au lieu de: « Ucla (Pierre-Paul) », lire: « Ucla (Pierre-Paul) »; au lieu de: « Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux (sous-lieutenant) », lire: « Au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux (sous-lieutenant) ».

Décret portant promotions dans l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1949:

Page 5932, 3e colonne, 42e ligne, au lieu de: « Desclerc (Abel-Maurice-Charles) », lire: « Desclerc (Abel-Maurice-Charles) ».

Page 5934, 1re colonne, 5e ligne, au lieu de: « capitaine Doene », lire: « capitaine Dorée »; 12e ligne, au lieu de: « 1re tour (ancienneté). M. Favre (Ludy-Lucien-Rémy) », lire: « 1re tour (ancienneté). M. Fevre (Ludy-Lucien-Rémy) ».

Personnels civils extérieurs de la guerre (intendance).

Par arrêté en date du 23 mai 1949, la nomination de M. Boulfartigues (Marius) à l'emploi d'expert stagiaire du service de l'habillement, prononcée par arrêté du 27 août 1947, est rapportée, l'intéressé ayant refusé de rejoindre le poste qui lui avait été assigné.

Armée de terre (réserve).

Par décision ministérielle du 21 mai 1949, les officiers de réserve du génie rayés des cadres dont les noms suivent, ont été admis à l'honorariat de leur grade, à compter du jour de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre):

Les lieutenants-colonels:

MM. Beau (Jean-Marcel).
Kont (Pierre).
Percheron (Jules).

Les chefs de bataillon:

MM. Bars (Yves-Antoine-Marie).
Beau (Christian-Joseph-Bernard).
Despas (Francis-Emile-Auguste-Fernand).
Gerbeau (Eugène).
Gosselin (Marcel-Lucien).
Harel (Raoul-Jacques).
Jacob (Etienne-Gustave-Henri).
Jolain (René-Edmond).
Lebreton (Charles).
Lhermier (Georges-Julien).
Mougenot (Charles-Ernest).

Les capitaines:

MM. Coulon (Joseph).
Despages (Etienne-Adrien-Marius).
Dufour (Pierre-Ferdinand-Marc).
Gallois (Jean-Charles-Claude).
Halley (Raymond-Auguste-Georges).
Jarre (André-Léon-Joseph-Alexis).
Jousserand (Auguste-Georges-Philippe).
Lartigue (Pierre-Léonard).
Mansard (Pierre-Jacques).
Mouilbeau (Emile-André).
Ollagnon (Marcel).
Pernès (Pierre-Marie).
Ramone (Alexandre).
Remon (Jean).
Rieuf (Jean-Eugène).
Tassou (Marcel-Louis).
Toucas (Maurice-Etienne-Adrien).

Les lieutenants:

MM. Albanese (Léon-Sébastien-Salvator).
Bailly (Henri-William-Joseph-François).
Bigot (Pierre-Louis-Adolphe-Marie).
Burgan (Jean-Pierre).
Collac (Henri-Joseph).
Durand (François-Louis-Pierre).
Fenoll (Marcel-Paul).
Hulot (Marcel-Corentin-Amédée).
Jacques (Pierre-Joseph-Marie-Raoul).
Leguillochet (Robert).
Olive (Jean-Paul-Hippolyte).
Rebuffel (Léon-Antoine).
Rivier (Jules-Joseph-Léon).
Talhouarne (Raymond-Jean).
Varaigne (Jacques-Marie-Louis).
Verron (Henri-Jean-Joseph).
Suavet (Marcel-Félix).
Thierse (Alfred).

Les sous-lieutenants:

MM. Alibert (Emile-Jean).
Griffe (René-Germain).
Lizero (Eugène-Marius-Auguste).
Mouchan (Maurice).

Armée de mer.

Par décision du 10 juin 1949, est inscrit à la suite du tableau d'avancement de 1949 pour services exceptionnels:

Pour le grade de capitaine de corvette.

M. le lieutenant de vaisseau Rolin (Michel-Denis-Gabriel).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 23 juin 1949 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juin 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 juin 1949 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu à la dignité de grand officier:

M. Marterer (Marie-Joseph-Emile), administrateur des Charbonnages de France. Commandeur du 18 octobre 1933.

Decret du 23 juin 1949 portant nomination du directeur général des Charbonnages de France.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948, et notamment son article 21;

Vu le décret n° 47-156 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des Charbonnages de France, modifié par les décrets n°s 48-1065 du 12 juin 1947, 48-122 du 13 janvier 1948 et 48-1755 du 19 novembre 1948, et notamment son article 9;

Vu le décret du 9 juin 1948 portant nomination du directeur général des Charbonnages de France;

Vu la délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France en date du 7 juin 1949;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé directeur général des Charbonnages de France: M. Cadel, directeur général des services techniques des houillères du bassin de Lorraine, en remplacement de M. Duhameaux, dont la démission a été acceptée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 15 juin 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la Prise mobile de prolongateur type NPM IV — 125 A — 660 V, construite par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre la prise et une fiche assemblées ne dépasse pas 0,5 mm.

Les usagers ne pourront utiliser cette prise en liaison avec une fiche d'un autre constructeur que si les constructeurs respectifs de ces deux éléments certifient que les tolérances de fabrication admises sont respectées. Cette vérification aura dû être effectuée par les constructeurs au moyen du jeu de calibres établis par la Précision mécanique et conforme aux plans suivants, déposés à la station d'essais:

52.948. — 52.847. — Vérificateur total « Entre ».
52.953. — Bague filetée spéciale.
42.556. — Repère 1. — Tampon lisse « N'entre pas ».
43.342. — Bague filetée minimum.
43.348. — Repère 1. — Bague lisse minimum.
52.945. — 52.944. — Vérificateur total « Entre ».
42.564. — Tampon fileté spécial.
42.555. — Repère 1. — Bague lisse « N'entre pas ».
43.343. — Tampon fileté maximum.
43.349. — Repère 1. — Tampon lisse maximum.

Le circuit alimentant les fiches pilotes destinées à assurer la mise hors tension des contacts principaux, préalablement à leur séparation, devra être d'un type agréé.

Par arrêté en date du 15 juin 1949, sont agréés, pour être employés dans les mines grisouteuses, les moteurs 40 a ou b 947, types MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW, MENDX, MENDY, construits par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon (Rhône).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Lorsqu'une seule entrée sera utilisée, l'orifice resté libre sera obturé par le bouchon prévu à cet effet;

3° Lorsqu'ils seront munis d'une prise de courant, celle-ci devra être d'un type agréé; les joints d'assemblage de la prise sur le moteur devront avoir au moins 25 mm de largeur et les vis de fixation de la prise de courant ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter sur lequel elle est fixée.

Par arrêté en date du 15 juin 1949, sont agréées pour être employées dans les mines grisouteuses les entrées pour câbles souples types ES-ESP-ESE 33, entrées pour câbles demi-souples types ED-EDP-EDE 43, construites par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy.

Les usagers ne pourront utiliser ces entrées que si elles satisfont aux conditions suivantes:

1° Le joint entre l'entrée de câble et le carter équipé ne devra pas être inférieur à 25 mm;

2° Les vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 15 juin 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le disjoncteur type SQ-A 1 construit par la Société d'usinage de matériel électrique, 26, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes mobiles de la cuve du disjoncteur et leur logement ne devra pas dépasser 0,15 mm;

2° Les divers accessoires montés sur ces appareils devront être d'un type agréé et répondre aux conditions d'emploi prévues dans leur arrêté d'agrément; ils devront faire, avec le disjoncteur, des joints d'au moins 25 mm de largeur et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur des carters.

S'ils ne sont pas équipés d'un sectionneur SMA 1, ils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur.

Une plaque indicatrice très apparente, placée sur le couvercle du coffret disjoncteur, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant d'ouvrir le coffret.

Par arrêté en date du 15 juin 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le poste haute tension 7.000 V 200 A, type GDF, forme V 1, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, 25, rue des Bateliers, à Saint-Ouen (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différentes pièces mobiles et leur logement ne doit pas dépasser 0,5 mm;

2° Le jeu du joint réalisé entre la cuve à huile et le bâti ne devra pas dépasser 0,15 mm.

Cet appareil devra être placé à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur.

Une plaque indicatrice très apparente, fixée sur l'appareil devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant d'ouvrir le coffret.

Par arrêté en date du 15 juin 1949, est incorporé à la liste des plans joints à l'arrêté du 21 octobre 1948 relatifs aux entrées de câbles armés BN 22 et BN 22 A le plan A 18564 définissant deux embases sur lesquelles peuvent se monter les entrées BN 22, plans établis par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy. Les entrées munies d'embases prennent la dénomination BNP 22 ou BNE 22.

Les conditions de fournitures et d'emploi figurant dans l'arrêté précité demeurent sans changement.

Budget du centre national de la cinématographie.

Par arrêté en date du 16 juin 1949, le budget initial du centre national de la cinématographie a été arrêté en recettes et dépenses à la somme de 220.041.000 F.

Désignation des représentants d'Electricité et gaz d'Algérie et du personnel algérien à la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières.

Par arrêté du 21 juin 1949, sont désignés pour siéger avec voix délibérative à la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières:

1° *En qualité de représentants d'Electricité et gaz d'Algérie.*

Titulaire: M. Weckel (Marcel).
Suppléant: M. Georgeot.

2° *En qualité de représentants du personnel algérien.*

Titulaire: M. Liddl (Pierre).
Suppléant: M. Guellil (Mustapha).

Service des mines.

Par arrêté en date du 16 juin 1949, Mme Cambay (Renée), agent de bureau des mines à l'arrondissement minéralogique de Lille, a été admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite à jouissance différée, à compter du 1er juillet 1949.

Instruction pour l'application de l'arrêté du 7 mars 1939 relatif à la défense passive des établissements pétroliers.

A. — Les installations destinées à l'importation, au traitement et à la distribution des produits pétroliers sont assujetties à des règles de dispersion qui, compte tenu de leur rôle économique, sont destinées à limiter les conséquences des destructions éventuelles.

B. — Ces règles prennent en compte la totalité des capacités installées et autorisées en réservoirs aériens, quelque soit le produit stocké: brut, produits blancs, combustibles liquides fluides, produits noirs lourds; est assimilé à un réservoir aérien tout bac qui ne disparaît pas entièrement dans le sol.

Le critère retenu est la concentration géographique, définie par la capacité *c* de la totalité des installations situées à l'intérieur d'un cercle de 2.500 m de diamètre.

C. — Pour la zone de l'intérieur, cette capacité est limitée à 20.000 m³. Toutefois, auprès des centres importants, la capacité globale C des installations desservant un même centre important sera prise en compte et permettra de porter la capacité unitaire *c* aux valeurs suivantes:

C	*c*
0 à 40.000	20.000
40 à 60.000	30.000
60 à 180.000	60.000
180.000 à 360.000	90.000
360.000 et au delà	120.000

D. — Dans les P. N. I. la capacité unitaire est portée à 60.000 m³.

E. — Dérogent aux présentes instructions:

Les raffineries qui feront l'objet d'une instruction particulière du ministre de l'industrie et du commerce;

Les ports de Dunkerque, le Havre, Rouen, l'estuaire de la Loire, l'estuaire de la Gironde, le port de Marseille et ses annexes, qui feront l'objet d'une instruction particulière conjointe des ministères de l'industrie et du commerce et des travaux publics.

F. — Pourront déroger également les installations répondant à une nécessité économique examinée sur demande du ministère de l'industrie et du commerce, ayant recueilli l'avis favorable de la commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures après consultation, le cas échéant, et sur demande de cette dernière, du comité de défense nationale.

G. — Les autorisations délivrées dans le cadre des prescriptions énoncées aux articles ci-dessus seront limitées à une durée de vingt ans.

H. — La présente instruction abroge celle du 16 août 1939.

Fait à Paris, le 18 juin 1949.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 22 juin 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 juin 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 juin 1949 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Dodivers (Léon-Thomas), maître d'armes et professeur de culture physique. Chevalier du 5 juillet 1925. Décoré de la médaille militaire. A été cité à l'ordre de l'armée.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 11 juin 1949 portant nomination dans la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 11 juin 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 25 mai 1949, portant que la nomination ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé, au grade de chevalier, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume :

M. Bedel (Adrien-Gaston), entrepreneur de transports publics, ancien président de la chambre syndicale des entrepreneurs de déménagements, de garde-meubles et de transports de France; 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires, cité à l'ordre de la Nation (*Journal officiel* du 19 mai 1949).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Homologation d'un règlement technique relatif à la production des bois et plants de vigne « Sélectionnés classe Elite ».

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 18 juin 1949, est homologué le règlement technique du 18 juin 1949 applicable à la production des bois et plants de vigne « Sélectionnés classe Elite ».

Le texte de ce document pourra être consulté :

1° Ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, 4e bureau);

2° Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vigne, école nationale d'agriculture de Montpellier.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 49-813 du 22 juin 1949 autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour les territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer;

Vu l'article 72 (3e alinéa) de la Constitution;

Vu les décrets des 25 décembre 1945 et 25 janvier 1948 fixant la valeur de certaines monnaies des territoires d'outre-mer, libellées en francs;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée la mise en fabrication par l'administration des monnaies et médailles de pièces de 5 F, 2 F, 1 F et 50 centimes, en métal commun, destinées à être émises dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Art. 2. — La composition, les caractéristiques et le type de ces pièces, le montant des émissions seront fixés par arrêté pris conjointement par le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer.

Art. 3. — Le pouvoir libératoire de ces pièces est limité à 250 F pour les pièces de 5 F et 100 F pour les autres pièces.

Art. 4. — L'ensemble des émissions des pièces de 5 F, 2 F, 1 F et 50 centimes visées dans le présent décret ne pourra dépasser 30 millions de francs.

Art. 5. — Dans des conditions qui seront fixées par arrêté pris conjointement par le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer, toutes les autres monnaies divisionnaires actuellement en circulation seront privées du cours légal et du pouvoir libératoire.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exé-

cution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
TONY RÉVILLON.

Approbation des prévisions des recettes et des dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites pour l'exercice 1949.

Par arrêté interministériel du 16 juin 1949, ont été approuvées les prévisions des recettes et des dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites s'élevant en recettes à la somme de 18.221.000 F et en dépenses à la somme de 18.221.000 F.

Soumission à retenue pour pension de l'indemnité de fonction allouée aux payeurs des trésoreries coloniales chargés des fonctions de fondés de pouvoir d'un trésorier-payeur général ou d'un trésorier-payeur.

Par arrêté du 18 juin 1949 du ministre de la France d'outre-mer, est soumise à retenue pour pension sur la caisse intercoloniale de retraites, l'indemnité de fonction allouée aux payeurs des trésoreries coloniales chargés des fonctions de fondés de pouvoir d'un trésorier-payeur général ou d'un trésorier-payeur.

Personnel colonial.

Par arrêté du 8 juin 1949 du ministre de la France d'outre-mer, M. Delcros (Rémy), ingénieur des travaux publics de l'Etat, précédemment détaché au ministère de la France d'outre-mer, a été intégré définitivement dans le cadre général des travaux publics des colonies, pour compter du 1er juin 1949.

En application de l'article 26 du décret du 23 juillet 1944, M. Delcros conserve dans le cadre général précité son grade d'ingénieur hors classe avec ancienneté du 1er janvier 1947.

M. Delcros a été affecté aux Comores en qualité de chef du service des travaux publics de ce territoire.

Par arrêté du 14 juin 1949 du ministre de la France d'outre-mer, M. Lallement (Jacques), administrateur adjoint de 2e classe des colonies, est placé hors cadres à compter du 1er mars 1949 et jusqu'au 31 décembre 1949, pour servir à la délégation à Paris du haut commissariat de la République en Afrique occidentale française.

Les émoluments de M. Lallement sont à la charge du budget général de l'Afrique occidentale française.

La retenue de 6 p. 100 et la contribution complémentaire de 12 p. 100 auxquelles sont astreints respectivement M. Lallement et le haut commissariat de la République en Afrique occidentale française pour le service des pensions civiles seront versées dans les conditions prévues par le décret du 2 mars 1910, et notamment son article 116, paragraphe III.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 juin 1949, l'article 1er de l'arrêté n° 506 du 13 avril 1949 plaçant hors cadres M. Autin (Jean), administrateur adjoint de 3e classe des colonies, est modifié comme suit:

« M. Autin (Jean), administrateur adjoint de 3e classe des colonies, est placé hors cadres, pendant quatre mois à compter du 7 mars 1949, pour être mis à la disposition de la délégation de Paris du haut commissariat de la République française en Afrique équatoriale française ».

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 juin 1949, M. Maignien de Mersuay (Jean) a été titularisé dans le cadre général des ports et rades des colonies et dans son emploi, au grade de capitaine de port de 4e classe pour compter du 4 mars 1947, avec rappel pour services militaires épuisés.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 juin 1949, M. Visse (Léon), licencié ès sciences, agréé comme collaborateur du service géologique de l'Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission en Afrique occidentale française, pour la période du 14 mai 1949 au 30 juin 1949 inclus, afin d'étudier des niveaux phosphatés du Sénégal oriental.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juin 1949, M. Gousserey (Pierre), ingénieur adjoint de 4e classe stagiaire des travaux publics des colonies, a été inscrit au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1944.

M. Gousserey a été titularisé, dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies, au grade d'ingénieur adjoint de 4e classe des travaux publics en date du 27 mai 1949, avec ancienneté du 18 mai 1948, veille de son embarquement à destination de son territoire d'affectation.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juin 1949, MM. Argoullon (Jacques) et Bel (Robert), ingénieurs stagiaires des services de l'agriculture aux colonies, ingénieurs civils du génie rural, ont été nommés ingénieurs de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies.

Cette nomination aura effet, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, à compter du 15 décembre 1948, date à laquelle les intéressés ont obtenu le diplôme d'ingénieur civil du génie rural.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 juin 1949, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies:

I. — Pour compter du 1er juillet 1946.

Pour la 1re classe du grade de chef de bureau.

M. Merlo (Joseph-Léon-Alfred-Henri).

II. — Pour compter du 22 février 1947.

Pour le grade de sous-chef de bureau de 2e classe.

M. Cassier (Raymond).

III. — Pour compter du 1er janvier 1949.

Pour le grade de chef de bureau hors classe.

Néant.

Pour le garde de chef de bureau de 2e classe.

M. Macresy (Louis).

Liste d'admission à l'examen professionnel d'aptitude réservé à certains agents du cadre général des transmissions coloniales provenant des cadres locaux classés dans la catégorie « B » ou intégrés suivant les modalités propres à cette catégorie.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 juin 1949, ont été admis à l'examen professionnel d'aptitude prévu à l'article 57 du décret du 23 août 1947 créant le cadre général des transmissions coloniales les agents dont les noms suivent:

1° *Candidats du service d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones.*

MM.	
Armand (Raymond).	Galinie (Gabriel).
Barbançon (Jean).	Galinie (Jean).
Begand (Marcel).	Jorda (Raymond).
Bouthemy (Emile).	Legras (Raymond).
Chamouille (Antoine).	Prevot (Marcel).
	Seraphine (Maurice).

2° *Candidats du service radioélectrique.*

MM. Gabianne (Roland), Mignard (Alphonse).

3° *Chef d'équipe principal des lignes, vérificateur principal des installations.*

MM. Dupont (Pierre), Song (César).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du vendredi 24 juin 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Demande d'arbitrage de la commission de l'agriculture sur l'avis défavorable donné par M. le président du conseil sur la demande de discussion d'urgence du rapport fait par ladite commission sur la proposition de loi de M. Hilaire Perdon et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier les salariés des professions agricoles de la majoration aux allocations familiales accordée aux salariés des autres professions. (Nos 7352-7390. — Mme Marie Lambert, rapporteur.)

2. — Discussion d'urgence du projet de loi portant prorogation jusqu'au 31 décembre 1949 des attributions d'office de logement prononcées au titre de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles temporaires en vue de remédier à la crise du logement. (N° 7547.)

3. — Suite de la discussion des articles du portant prorogation jusqu'au 31 décembre 1949 dépenses militaires pour l'exercice 1949. (Nos 6894-7376-7377-7378-7379-7380-7381-7382-7383-7384-7385-7415-7433-7458-7472.)

4. — Discussion du projet de loi relatif à la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation et à la protection des secrets de la défense nationale. (Nos 7084-7387-7582-7601. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier. (Nos 7500, 7524. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. (Nos 7218, 7333, 7359. — M. de Tinguy, rapporteur.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. (Nos 7213, 7338. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

8. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les publications destinées à la jeunesse. (Nos 6690, 7010, 7365. — M. Gosset, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement. — Opérations nouvelles). (Nos 6705, 7177. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

10. — Suite de la discussion: I. du projet de loi complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration, et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale; II. du projet de loi complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration, et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale; III. de la proposition de loi de M. July et plusieurs de ses collègues tendant en matière pénale, à substituer aux juridictions d'exception des juridictions normales (Nos 5671-6571-6033-7369. — M. Grimaud, rapporteur.)

11. — Suite de la discussion: I. du projet de loi portant aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires; II. de la proposition de M. Eugène Rigal tendant à instituer au profit des départements et des communes une taxe locale frappant les ventes à la consommation et les prestations de service, obligatoire dans toutes les communes, au taux uniforme de 2 p. 100 (en remplacement des articles 250 et 251 du décret no 48-1986 du 9 décembre 1948). (Nos 6618-6621-6922. — M. Guillant, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi portant aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. (Nos 6896-7176. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi portant ouverture d'un crédit de deux millions pour la célébration du bi-millénaire de la bataille d'Alésia. (Nos 7124-7522. — M. Cogniot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi portant ouverture d'un crédit de cinq millions de francs au budget du ministère de l'éducation nationale pour la célébration du centenaire de la mort de Chopin. (Nos 7125-7508. — M. Cogniot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi portant autorisation d'avances du Trésor à la caisse nationale de crédit agricole. (Nos 6953-7457. — M. de Tinguy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi de M. Boivin-Champeaux, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 2 de la loi du 18 avril 1946, modifié par la loi no 47-1679 du 3 septembre 1947, réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. (Nos 3996-7902. — M. Citerne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de résolution de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rendre libre le commerce du charbon à usage domestique. (Nos 7250-7375. — M. Sion, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi de M. Barel et plusieurs de ses collègues étendant à la deuxième naissance et aux suivantes le bénéfice d'allocation de maternité accordée à la première naissance sans aucune condition quand la mère a moins de vingt-cinq ans (Nos 6793-7106. — M. Bouxom, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote: I. du projet de loi tendant à modifier la section première du chapitre IV du titre III du livre Ier du code du travail relative à la saisie-arrêt et à la cession des salaires des ouvriers et gens de service et des appointements des employés et commis (art. 61 à 73 *b* du livre Ier du code du travail); II. des propositions de loi: 1o de M. Louis Rollin modifiant l'article 61 du titre III du livre Ier du code du travail relatif à la saisie ou à la cession de certains salaires ou appointements; 2o de Mme Lempereur et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 61 du chapitre IV du titre III du livre Ier du code du travail (de la saisie-arrêt et de la cession des salaires des ouvriers et gens de service et des appointements des employés ou commis). (Nos 3881-2617-4590-5225-7399. — M. Segelle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Pierre Cot demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce: 1o si une commune rurale qui fait exécuter des travaux d'extension de sa distribution d'énergie électrique intéressant à raison d'un tiers des intérêts purement agricoles et à raison de deux tiers des intérêts touristiques et de sports d'hiver, peut espérer le bénéfice des articles 4 et 5 du décret pour la totalité de la dépense, ou, au contraire, pour la seule tranche se rapportant exclusivement aux intérêts agricoles; 2o si un département qui accorde à une commune rurale une aide financière en annuités peut bénéficier des dispositions de l'article 9 de ce même décret. (2e appel.)

II. — M. Joseph Dumas demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale les raisons qui l'ont conduit, contrairement à l'usage habituel, à écarter toute représentation du ministère de la France d'outre-mer dans la composition de la délégation française à la 31e conférence internationale du travail qui s'est ouverte à San Francisco, et cela dans le moment même où les problèmes du travail revêtent une importance particulière dans les territoires d'outre-mer et alors que certaines des questions posées à l'ordre du jour de cette conférence intéressaient directement ces territoires. (2e appel.)

III. — M. Joseph Denais demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles diligences ont été faites auprès du gouvernement de l'U. R. S. S. pour que soient restitués aux déportées françaises les bijoux dont elles avaient été dépouillées en arrivant au camp de Ravensbruck et dont les Allemands avaient constitué dépôt à leurs noms, ainsi qu'ils firent dans les camps de la zone occidentale où ils ont été retrouvés et récupérés par les troupes alliées.

IV. — M. Gabriel Citerne demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, les raisons pour lesquelles il n'a pas encore donné l'autorisation d'aménager les cours d'eau du marais de la vallée de la Seine.

V. — M. Fernand Grenier demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil: 1o pour quelles raisons l'émission « Chants et chœurs soviétiques », uniquement composée de musique et de chansons, a été supprimée, alors qu'elle bénéficiait de l'écoute de millions d'auditeurs; 2o si cette suppression, venant après celle de l'émission France-U. R. S. S., procède d'une volonté gouvernementale d'empêcher la population française de connaître jusqu'au folklore d'un pays avec lequel nous avons signé le traité d'alliance du 10 décembre 1944.

VI. — M. Pierre Girardot demande à M. le ministre des travaux, des transports et du tourisme à quelle date il pense entreprendre les travaux de reconstruction du pont de Volonne, sur la Durance.

VII. — M. Louis Bonnet demande à M. le ministre de l'éducation nationale quels sont les effectifs normaux des inspections principales de l'enseignement technique et quel est l'effectif actuel du personnel de l'inspection principale de l'enseignement technique pour l'académie de Grenoble.

VIII. — M. Gérard Vée demande à M. le ministre de l'agriculture le montant du budget du fonds national de solidarité agricole, pour chacune des années, depuis sa création: 1o en indiquant le montant total des ressources (et le compte des diverses taxes perçues à cet effet); 2o en précisant les diverses affectations des dépenses.

IX. — M. Jean-Raymond Guyon demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques si, lorsque la volonté du donateur a été clairement exprimée, au moment de la donation, de transmettre ses biens à ses héritiers directs ou successifs, fils et petits-fils, mais que la transmission n'a pu légalement se réaliser par absence du diplôme y donnant droit chez le petit-fils (diplôme de pharmacien par exemple), l'article 11 de la loi du 13 mai 1948 portant aménagement de certains impôts directs ne peut jouer, alors que le petit-fils a acquis ses droits légaux: obtention du diplôme de pharmacien, à l'occasion de la constitution d'une société à responsabilité limitée ou d'une société en commandite, entre le fils et le petit-fils, puisqu'il s'agit bien de la réalisation d'une société de famille, qu'a voulu précisément protéger la loi, et qu'il s'agit bien, en la circonstance, d'une transmission à des héritiers directs ou successifs.

X. — M. Georges Coudray demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il compte prendre pour permettre l'écoulement, à des prix normaux, des pommes de terre de primeurs de la région Nord-Bretagne, actuellement vendues à des prix qui ruinent les producteurs.

9. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Séances du vendredi 24 juin 1949.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Victor Michaut, jusques et y compris M. Mont.

Tribunes. — Depuis M. Dixmier, jusques et y compris M. Marc Dupuy.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 24 juin 1949.

No 7169. — Proposition de loi de M. Médecin tendant à attribuer une pension d'invalidité basée sur le taux du grade à tous les militaires de carrière et à leurs ayants cause (renvoyée à la commission des pensions).

No 7419. — Proposition de loi de M. Patinaud tendant à l'application de la Constitution de la République française qui garantit aux économiquement faibles des moyens convenables d'existence (renvoyée à la commission de la famille).

No 7422. — Proposition de résolution de M. Jean Masson tendant à inviter le Gouvernement à provoquer les élections complémentaires aux chambres d'agriculture par application de la loi du 3 janvier 1924 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

No 7423. — Proposition de résolution de M. Jean Masson tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les soutiens de famille de l'exemption totale ou d'une réduction du temps de service militaire (renvoyée à la commission de la famille).

N° 7427. — Proposition de résolution de M. Juge tendant à inviter le Gouvernement à mettre en temps utile à la disposition des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles les crédits nécessaires afin que ces dernières puissent payer les prestations aux intéressés dans les délais réglementaires (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7449. — Proposition de loi de M. Camphin tendant à accorder l'amnistie pleine et entière pour les condamnations prononcées contre des travailleurs de la mine et d'autres corporations à l'occasion de l'exercice du droit de grève consacré par la Constitution de la République, à faire cesser toutes les poursuites judiciaires engagées à la suite des conflits sociaux et à ordonner la remise de toutes les amendes et dommages-intérêts qui ont frappé tous ces travailleurs (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7470. — Avis de M. Cordonnier, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi tendant à modifier la législation relative aux bouilleurs de cru.

N° 7479. — Rapport, par M. Airoldi, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi tendant à maintenir et à développer le patrimoine lyrique de notre pays.

N° 7501. — Rapport, par M. Palewski, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi mettant fin aux dispositions prévues par l'article 2 de la loi du 24 janvier 1941 portant prorogation de délais en matière de propriété industrielle.

N° 7506. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal tendant à amorcer une véritable réforme de la fiscalité française en décidant l'abrogation de la surtaxe progressive (ancien impôt général sur le revenu) instituée par les articles 3, 59 et suivants du décret du 9 décembre 1948 (renvoyée à la commission des finances).

N° 7578. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet tendant à inviter le Gouvernement à reviser et à améliorer le régime des allocations familiales agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7585. — Rapport, par M. Sourbet, au nom de la commission des boissons sur la proposition de loi tendant à modifier les articles 2, 7 et 8 de la loi du 18 août 1948 créant le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux.

N° 7586. — Rapport, par M. Loustau, au nom de la commission des boissons sur la proposition de loi tendant à abroger l'acte dit loi n° 3187 du 26 juillet 1941 relatif aux achats sur souches dans le commerce des vins.

N° 7587. — Avis de M. Guitton, au nom de la commission de la reconstruction, sur le projet de loi tendant à mettre fin au régime des réquisitions de logement (dispositions tendant à proroger les attributions d'office de logement en cours à la date du 30 juin 1949).

N° 7593. — Projet de loi tendant à la ratification du décret n° 49-694 du 24 mai 1949 portant refonte du tarif des droits de douane d'exportation (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 7596 (1). — Rapport, par M. Triboulet, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder à Mme la générale Giraud une pension exceptionnelle.

N° 7598 (1). — Rapport, par Mme Peyroles, au nom de la commission du suffrage universel, sur la proposition de résolution tendant à modifier l'article 94 du règlement de l'Assemblée nationale relatif à la procédure de conversion automatique des questions écrites en questions orales.

N° 7599. — Rapport, par M. Louis Rollin, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi ayant pour objet de compléter l'article 4 de la loi du 31 décembre 1948 relative à la prorogation des baux commerciaux.

N° 7600. — Rapport, par M. Louis Rollin, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi ayant pour objet de compléter l'article 89 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers des locaux d'habitation et professionnels.

N° 7601 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, prorogeant la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7603. — Proposition de loi de M. Hutin-Desgrées tendant à attribuer la Croix de guerre aux titulaires de la Croix du combattant volontaire au titre de la guerre 1914-1918 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 7604. — Avis de M. René Pleven, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif à la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation et à la protection des secrets de la défense nationale.

N° 7605. — Rapport, par M. Patinaud, au nom de la commission du travail, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures qu'impose la situation angoissante des chômeurs totaux et partiels.

N° 7606. — Avis, transmis par M. le Président de la République, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 8 et 47 de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 7607. — Rapport, par Mme Spartisse, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de résolution: 1° tendant à inviter le Gouvernement à maintenir le personnel enseignant du premier degré d'Algérie dans ses droits acquis; 2° tendant à inviter le Gouvernement à respecter les droits acquis des instituteurs d'Algérie en ce qui concerne la retenue pour la retraite sur leur traitement supplémentaire de 25 p. 100.

N° 7608. — Rapport, par M. Badiou, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi: 1° tendant à faire du 21 juillet, jour anniversaire de la naissance de Victor Schoelcher, un jour férié dans les départements d'outre-mer; 2° tendant à faire du 27 avril un jour férié dans les départements d'outre-mer en vue de commémorer l'œuvre de Victor Schoelcher le grand abolitionniste de l'esclavage.

N° 7610. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à ajourner l'application des pénalités fiscales pour certaines catégories de redevables (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 22 juin 1949.

Présents. — Mlle Archimède, MM. Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, Mme Claeys, MM. Delahoutre, Desjardins, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Lareppe, Médecin, Minjoz, Mondon, Montillot, Palewski, Péron (Yves), Rollin (Louis), Mme Schell, MM. Silvandre, Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Wasmer.

Suppléants. — MM. R. Schmitt (de M. Depreux), Jaquet (de M. Gourdon), Mmes Bastide (de M. Kriegel-Valrimont), Galicier (de M. Lante), MM. Boutavant (de M. Marty), Billiat (de Mme Rabaté), Coudray (de M. Roques), Coffin (de M. Sissoko).

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Bas, Baudry d'Asson (del, Baurens, Mme Boutard, MM. Castera, Pinroux, Farinez, Garavel, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Paumier, Pouyet, Rincent, Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Valay, Zunino.

Excusés. — MM. Charpentier, Lamarque-Cando, Mabrut, Vée.

Suppléants. — MM. Dumet (de M. Pirot), Chautard (de M. Bessac), Elain (de M. Bocquet), Bouret (de M. Thoral), Gallet (de M. Ihuel), Ricou (de M. Tanguy Prigent).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Billères, Delxonne, Mlle Dienesch, MM. Farine (Philippe), Geoffre (de), Mme Lempereur, M. Rincent, Mlle Rumeau.

Excusés. — MM. Binot, Cayol, Kir, Louis Marin.

Commission des finances.

1re *séance du jeudi 23 juin 1949.*

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Bacon, Barangé (Charles), Blocquaux, Bourgès-Maunoury, Charlot (Jean), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Mme Duvernois, MM. Gabelle, Gaillard, Gavini, Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel (Joseph), Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Pleven (René), Ramette, Reynaud (Paul), Taillade, Tinguy (de), Tourtaud.

Suppléants. — MM. Métayer (de M. David), Pierre André (de M. Denais), Simonnet (de M. Buron).

Assistait, en outre, à la séance. — M. P.-H. Teitgen, représentant de la commission de la défense nationale.

2e *séance du jeudi 23 juin 1949.*

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Bacon, Barangé (Charles), Blocquaux, Bourgès-Maunoury, Charlot (Jean), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Pleven (René), Ramette, Taillade, Tinguy (de), Tourtaud, Truffaut.

Suppléants — MM. Simonnet (de M. Buron), Pierre André (de M. Laniel), Arthaud (de M. Cogniot).

Assistaient, en outre, à la séance. — M. P.-H. Teitgen, délégué de la commission de la défense nationale; Mme Francine Lefebvre, déléguée de la commission du travail.

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Crouzier, Djemad, Fonlupt-Esperaber, Ginestet, Guyomard, Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Jaquet, Lefèvre-Pontalis, L'Huillier (Waldeck), Mondon, Mont, Petit (Albert) (Seine), Rabier, Rencurel, Schaff, Serre, Servin, Small, Mme Sportisse, M. Wagner.

Suppléants. — Mlle Archimède (de M. Marty), MM. de Tinguy (de M. Fagon), Rosenblatt (de M. Fievez), Césaire (de M. Gautier), Girard (de M. Cristofol), Moktari (de M. Dreyfus-Schmidt), Toujas (de M. d'Astier de La Vigerie), Darou (de M. Hussel), Bergeret (de M. Orvoen).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Cance, Cayol, Cermolacce, Coudray, Fayet, Gouge, Guiguen, Guitton, Mora,

Excusés. — MM. Gavini, Robert Prigent, Ramarony, Yvon.

Commission de la presse.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Desson, Félix, Godin, Gosset, Grenier (Fernand), Hutin-Desgrées, Jouve (Gérard), Mallez, Mont, Noël (Marcel) (Aube), Pierrard, Pourtalet, Terpend, Thuillier, Vée, Verneyras.

Excusé. — M. Barel.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Boccagny, Camphin, Cartier (Marins) (Haute-Marne), Cousion, Elain, Finet, Furaud, Mme Ginollin, MM. Labrosse, Mallez, Maton, Mehaignerie, Michel, Mudry, Mme Naedelec, M. Peyrat, Mme Schell.

Excusés. — MM. Beugniez, Moynet, Sion.

Suppléants. — Mlle José Dupuis (de M. Bégoin), MM. Mauroux (de M. Le Sciellour), Sourbet (de M. Mazel).

Commission du ravitaillement.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Alliot, Asseray, Cerclier, Coffin, Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Farine (Philippe), Farinez, Mme Gallicier, M. Gros, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Kir, Lavergne, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Maillocheau, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Mauroux, Mme Nautré, MM. Poumadère, Ricou, Schauffler (Charles).

Excusés. — Mme Degrond, M. Toublanc.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. André (Pierre), Asseray, Bardoux (Jacques), Max Brusset, Chambrun (de), Cristofol, Delachenal, Desson, Dumet (Jean-Louis), Ginestet, Girard, Hugonnier, Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Michel, Minjoz, Mme Peyroles.

Excusés. — MM. Barrachin, Giacobbi.

Suppléants. — M. Coffin (de M. Hussel), M. Finet (de M. Bour), M. Labrosse (de M. Bichet), M. Mudry (de M. Ramette), Mme Nedelec (de M. Djemad), M. Albert Petit (de M. Jacques Duclos), M. Pronteau (de M. Péron), M. Rincent (de M. Lamine-Gueye), Mlle Roca (de M. Pierre Villon), M. Segelle (de M. Guille), M. Yvon (de M. Reille-Soult).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

1re séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Besset, Beugniez, Bonnet, Bonnet, Boutavant, Chassaing, Mme Claeys, MM. Delachenal, Duprat (Gérard), Duquesne, Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Meck, Moisan, Musmeaux, Paul (Gabriel) (Finistère), Renard, Ségelle, Viatte.

Excusés. — MM. Bacon, Mazier, Mlle Prevert.

2e séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — M. Amiot (Octave), Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Béranger, Besset, Beugniez, Bonnet, Boutavant, Bouxom, Mme Claeys, MM. Delachenal, Duprat (Gérard), Duquesne, Gazier, Joubert, Laurent (Augustin) (Nord), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Meck, Moisan, Musmeaux, Ninine, Patinaud, Paul (Gabriel) (Finistère), Renard, Ségelle, Sion, Viatte.

Excusés. — MM. Bacon, Mazier, Mlle Prévert.

Suppléants. — Mlle Archimède (de M. Croizat), M. Cristofol (de M. Fayet), Mme Ginollin (de Mme Darras), M. Laceppe (de M. Alfred Costes).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Bartolini, Boutavant, Mme Madeleine Braun, MM. Chambeiron, Courant, Desjardins, Diallo (Yacine), Farine (Philippe), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Moro-Giafferri (de), Pierrard, Pronteau, Teitgen (Henri) (Gironde), Tourné.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Clemenceau (Michel), Dhers, Hutin-Desgrées, Jaquet, Louvel, Marin (Louis), Serre.

Excusés. — MM. Gosset, Grimaud, Mazuez.

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — Mme Lucie Aubrac, MM. de Barral, Paul Benoit, Yvon Gouet, Emile Kahn, Viala.

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Bas, Cerclier, Citerne, Delcos, Gros, Guille, Lalle, Maillocheau, Vée, Zunino.

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 24 juin 1949, à quinze heures trente (local de la commission n° 263):

Examen du projet de loi (n° 7572) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé, signé à Washington le 23 mars 1949.

Réunions de commissions du vendredi 24 juin 1949.

Commission des affaires économiques, à quinze heures trente. — Local n° 263.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 214.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à quinze heures. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 28 juin 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission générale.

2. — Vérification de pouvoirs (*suite*).

2e bureau:

Territoire de la Côte des Somalis (M. Georges Maire, rapporteur).

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la réparation des dommages physiques subis par les jeunes travailleurs provenant de l'organisation dite « Chantiers de jeunesse » par le fait ou à l'occasion de leur service dans les formations encadrées du ministère de la production industrielle. (Nos 326 et 455, année 1949. — M. Radius, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Restat signale à M. le ministre de l'agriculture que l'accord franco-italien qui vient d'être conclu, autorisant l'entrée en France de produits agricoles, risque d'être lourdement préjudiciable à l'agriculture nationale et plus particulièrement aux régions productrices de légumes et de tomates destinés à la conserve; que plus précisément l'extrait de tomate italienne serait offert sur le marché à des prix nettement inférieurs aux prix de revient de fabrication des conserveurs français; que la mévente des produits agricoles va se trouver accentuée et un inéluctable chômage sévira dans ces régions de production; et demande: 1° quelle est la portée exacte de l'accord conclu ainsi que les quantités de conserves de légumes prévues dans ces importations; 2° quelle est la politique agricole que le Gouvernement entend suivre en cette matière afin que les producteurs puissent prendre leurs dispositions en vue des plantations à effectuer. (N° 47.)

II. — M. Loison signale à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre que les pharmaciens de Seine-et-Oise, constatant qu'ils n'ont pu se faire rembourser, depuis 1947, des produits pharmaceutiques fournis par eux aux pensionnés d'invalidité de la loi du 31 mars 1919, ont décidé de ne plus accepter les ordonnances des carnets de soins gratuits (art. 64) à partir du 1er mai 1949, et demande quelles dispositions ont été prises pour remédier à cet état de choses préjudiciable aux pensionnés puisqu'il a pour effet de les priver d'un droit reconnu par la loi. (N° 65.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, prorogeant la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. (N° 503, année 1949. — M. N..., rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles ». (Nos 433, 438 et 502, année 1949. — M. Reveillaud, rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Jean Geoffroy, rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

7. — Discussion, avec débat, de la question orale suivante:

M. Dronne expose à M. le ministre des affaires étrangères que l'octroi, en Tunisie, de très importantes concessions de recherches d'hydrocarbures (qui seront automatiquement converties en concessions d'exploitation, en cas de découvertes de gisements) à de puissantes sociétés étrangères, soulève une émotion croissante dans l'opinion publique, et lui demande quelles mesures il a prises et quelles garanties il a obtenues afin de sauvegarder les intérêts légitimes de la Tunisie et de la France.

8. — Discussion de la proposition de résolution de M. Héline et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le payement, sur de nouvelles bases, de la retraite du combattant. (Nos 341 et 475, année 1949. — M. Héline, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

4e étage. — Depuis M. Louis André, jusques et y compris M. Bertaud.

Tribunes. — Depuis M. Jean Berthoin, jusques et y compris M. Clavier.

Désignation, par suite de vacance, de candidature pour une commission générale.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du mouvement républicain populaire a désigné M. Poisson pour remplacer, dans la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, M. Razac.

(Cette candidature sera ratifiée par le Conseil de la République si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de trente membres au moins.)

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Charlet (Gaston), Delalande, La Gontrie (de), Maire (Georges), Reynouard.

Excusés. — MM. Bordeneuve, Carcassonne, Chazette, Kalb, Pernot (Georges).

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Aubert, Bertaud, Biaka Boda, Boisrond, Cayrou (Frédéric), Fouques-Duparc, Kalenzaga, Mérie, Pouget (Jules), Valle (Jules).

Excusés. — MM. Barré, de Gracia, Pic.

Suppléant. — M. Dutoit (de M. Dupic).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. André (Louis), Canivez, Chochoy, Estève, Geoffroy (Jean), Gilbert Jules, Jaouen (Yves), Le Léannec, Liotard, Marchant, Paumelle, Pouget (Jules), Tellier (Gabriel), Varlot.

Excusés. — MM. Lemaître, Capelle.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Chalamon, Charlet (Gaston), Clavier, Corniglion-Molinier (général), Cornu, Dumas (François), Durand (Jean), Gaspard, Grégory, Emilien Lieutaud, Jacques Masteau, Maupéou (de).

Excusés. — MM. Chazette, de Lachomette, Pezet.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Aubert, Barret (Charles), Calonne (Nestor), Delfortrie, Depreux (René), Grimal (Marcel), Gustave, Lachomette (de), Léger, Longchambon, Marchant, Noval, Plales, Tharradin, Villoutreys (de).

Excusé. — M. Ferrant.

Commission de la production industrielle.

2e séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Aubert, Barret (Charles), Calonne (Nestor), Delfortrie, Grimal (Marcel), Gustave, Laurent-Thouverey, Villoutreys (de).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Dulin.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Abel-Durand, Breton, Boulangé, Darmanthe, Dassaud, Mmes Devaud, Girault, MM. Laurent-Thouverey, Leccia, Lemaître (Claude), Mathieu, Menu, Pujol, Raincourt (de), Saint-Cyr, Ternynck, Tharradin.

Excusés. — MM. Driant, Ruin.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 24 juin 1949 (local de la commission):

1° A neuf heures quarante-cinq.

Budget de la France d'outre-mer (dépenses militaires) (rapporteur spécial: M. Saller).

Audition de M. le ministre de la France d'outre-mer.

2° A quinze heures.

Budget de la marine (rapporteur spécial: M. Courrière).

Budget de la guerre (rapporteur spécial: M. Boudet).

Réunion de commission du vendredi 24 juin 1949.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq et quinze heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 28 juin 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs. — 1er bureau. — Election par l'Assemblée algérienne (1er collège) de M. Morel, en remplacement de M. Cuttoli, décédé. (Mme Malroux, rapporteur.)

2. — Réponse de M. le ministre de la France d'outre-mer à la question orale suivante: M. Sousatte demande à M. le ministre de la France d'outre-mer les raisons pour lesquelles la délibération n° 101-48, en date du 28 octobre 1948, du grand conseil de l'Afrique équatoriale française a été annulée par le conseil d'Etat sur la proposition de M. le ministre de la France d'outre-mer.

3. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Thévenin, Mlle Allemandi, MM. Coulibaly, Arnault, Bizot et des membres du groupe communiste et apparentés et du groupe du rassemblement démocratique africain tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une loi modifiant les conditions d'attribution des allocations familiales aux salariés algériens travaillant dans la métropole dont la famille réside en Algérie. (Nos 488, année 1948; 86 et 161, année 1949. — M. Begarra, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Jousselin, Griaule, Sousatte et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une loi instituant des centres de culture locale dans les pays d'outre-mer. (Nos 352, année 1948, et 115, année 1949. — M. Lechani, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Estèbe et des membres du groupe union métropole-outre-mer tendant à l'affirmation et à la réalisation d'une politique de l'habitation dans les territoires d'outre-mer. (Nos 219, année 1948, et 94, année 1949. — M. Lhuillier, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Alduy, Ebédé, Soppo Priso et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à créer une université africaine dans les territoires associés. (Nos 56 et 161, année 1949. — M. Detraves, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 23 juin 1949, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Guyard, membre de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Monnet.

M. Piéri, membre de la commission de la législation justice, en remplacement de M. Chekkal Daho.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Antonini, Aubert, Giard, René Moreux, Piéri, Razafiala, Rosfelder, Savary, Schmitt, Themia.

Excusés. — Mlle Autissier, MM. Bouda, Boumendjel, Dadet, Egretaud, Estèbe, Mignot, Monet, Montrat, Odru, Sim Var, Soppo Priso, Souvannavong Pheng, Tetau.

Suppléants. — M. Antonini (de M. Boussenot), M. Savary (de M. Cazelles), M. Piéri (de M. Gueye Momar Djim), M. Schmitt (de M. Meyer), M. Aubert (de M. Parier), M. Mozet (de M. Viniger).

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 23 juin 1949.

Présents. — MM. Antonini, Boivin-Champeaux, Coquart, Carabet, Delmas, Lakhdari, René Moreux, Pann Young, Razafiala, Savary, Thémia.

Excusés. — MM. Baretaud, Borrey, Boukhechba, Colombo, Darlan, Diop Babakar, Mitterrand, Pidi, Sylvestre, Tubert.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michaud-Peissier), Coquart (de M. Ebéné), Carabet (de M. Comiti), Delmas (de M. Ondard), Lakhdari (de M. Sok Chhong), René Moreux (de M. de Parcelli), Pann Yung (de M. Thonn Ouk), Savary (de M. Mademba Racine), Thémia (de M. Esnault).

Assistait en outre à la séance. — M. Lhuillier, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 22 juin 1949.

Présents. — MM. Alduy, Max André, d'Arbousier, Mlle Aulissier, MM. Coquart, Cortinchi, Huber, Badet, Gaignard, Gentet, Laurent-Eynac, Lechani, Longuet, Montrat, Sarraut, Soppo Priso.

Excusés. — MM. Abbas (Ferhat), Boussenot, Conombo, Coubèche, Fourcade, Souvannavong Ouvé, Vendembroomgaërde.

Suppléants. — MM. Léon (de M. Sok Chhong), Soppo Priso (de M. Ya Doumbia), Lechani (de M. Tetau), André (Max) (de M. Juge), Gagnard (de Mme Lefaucheux), Egretaud (de M. Mitterrand).

N'a pas assisté à la séance. — M. Barbé, en application de l'article 96 du règlement.

Convocations de commissions.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 29 juin 1949, à dix heures trente (local n° 213):

Audition d'un rapport d'information de M. Yvon Esnault, sur l'industrialisation et l'équipement stratégique de l'Union française.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 29 juin 1949, à quinze heures (local n° 213):

I. — Proposition (n° 106, année 1949) relative aux crédits afférents au secteur social des plans quadriennaux de la Martinique et de la Guadeloupe. — Projet de rapport de M. Thémia, suite de la discussion.

II. — Plan quadriennal de Madagascar. — Suite de l'exposé de M. Charlier.

III. — Proposition (n° 491, année 1948) invitant le Gouvernement à étudier la possibilité de lignes maritimes régulières entre la métropole et le port de Kaolak (Sénégal). — Exposé de M. Schmitt, rapporteur provisoire.

IV. — Proposition (n° 136, année 1949) concernant la représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein du comité national du tourisme. — Exposé de M. Juniliac, rapporteur provisoire.

V. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil (haut commissariat au ravitaillement), ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne.

Les modalités d'importation des produits repris à la liste B de l'accord commercial franco-espagnol, signé à Madrid le 14 juin 1949, valable du 1er juillet 1949 au 30 juin 1950, sont fixées comme suit:

I

Produits importés par groupements.

Les groupements indiqués ci-après sont seuls qualifiés pour déposer les demandes d'autorisation d'importation concernant les produits suivants:

Numéro de poste.	
34	Minerais de fer du Rif. — Société Périmport.
43	Peaux d'ovins et de caprins. — Groupement d'importation et de répartition des cuirs et peaux bruts.

II

Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Des licences individuelles seront délivrées pour l'importation des produits ci-après:

Les demandes d'autorisation d'importation concernant ces produits ne seront valablement reçues à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), qu'à partir du quinzième jour qui suivra celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt:

Numéro de poste.	
1	Baudets.
4	Boyaux secs.
6	Paprika.
20	Graines de semences potagères.
21	Plantes médicinales.
23	Graines d'anis.
24	Roseaux.
25	Bois de réglisse.
28	Xérès, Malaga et autres vins de liqueurs similaires. — L'importation sera réalisée en compensation d'exportations de vins de Champagne d'appellation contrôlée, de spiritueux et d'alcoolats. Chaque opération d'échange compensé comportera un règlement de part et d'autre. Les importateurs éventuels sont invités à se rapprocher directement du ministère des finances et des affaires économiques (direction des relations économiques extérieures, bureau Espagne), 93, rue de Rivoli, à Paris.
29	Pyrites.
30	Magnésie calcinée et giobertite.
32	Blendes.
34	Mercure.
36	Sérums et vaccins.
37	Huile vitaminée de thon.
38	Catgut et crins de Florence.
39	Lithopone.
40	Huiles essentielles.
41	Essence d'eucalyptus.
42	Films impressionnés. — L'importation devra être effectuée sous le couvert d'une déclaration-autorisation réglementaire (D.A.I.).
44	Cordes et boyaux industriels.
45	Liège: *a*) bouchons de plus de 50 mm; *b*) bouchons de moins de 50 mm; *c*) planches 1re et 2e qualité; *d*) disques 1re et 2e qualité. — L'importation est réservée aux professionnels du commerce et de l'industrie du liège habilités à bénéficier des sous-répartitions prévues par l'arrêté interministériel du 23 décembre 1947, publié au *Journal officiel* du 3 janvier 1948.
46	Livres périodiques, éditions musicales et artistiques. — L'importation devra être effectuée sous le couvert d'une déclaration-autorisation réglementaire (D.A.I.).
54	Tulles, broderies et dentelles.
58	Divers. — Les crédits affectés à ce poste doivent permettre l'importation de produits non repris nommément à l'accord et nécessaires à l'économie française. Les licences d'importation seront délivrées après avis favorable du ministère technique responsable et l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

III

Produits importés sous licences individuelles examinées simultanément.

(Appels d'offres.)

Des licences seront délivrées pour l'importation des produits ci-après, dans la limite d'une première tranche semestrielle.

Les demandes d'autorisation d'importation, qui seront soumises à un examen simultané, devront être déposées à l'office des changes (sous direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant les dates et heures suivantes:

1° 12 juillet 1949, à dix-sept heures trente.

Numéro de poste.	
5	Cochenille.
17	Amandes amères.
19	Safran.

2° 19 juillet 1949, à dix-sept heures trente.

22	Noyaux d'abricots.
26	Extrait de réglisse.
35	Oxyde de zinc.
52	Têtes de machines à coudre.

Les conditions d'importation de la deuxième tranche semestrielle des contingents de ces sept postes feront l'objet d'avis ultérieurs.

IV

Des avis, publiés ultérieurement au *Journal officiel*, fixeront les modalités d'importation des produits suivants:

Numéro de poste.	
2	Poisson frais (colin).
7	Pommes de terre nouvelles.
8	Tomates.
11	Bananes.
12	Oranges et mandarines.
13	Citrons.
14 *a*	Raisins muscat.

V

Produits réservés à l'Afrique du Nord et aux territoires français d'outre-mer.

Aucune demande d'autorisation d'importation pour la métropole ne devra être déposée à l'office des changes pour les produits suivants, dont les contingents prévus à l'accord commercial sont réservés en totalité à l'Afrique du Nord et aux territoires français d'outre-mer :

Numéro de poste.	
3	Poissons secs.
27	Vins courants de 11° et plus.
47	Fils pour filets de pêche.
48	Filets de pêche.
49	Espadrilles.
50	Carreaux céramiques et faïences sanitaires.
53	Bonneterie de coton.
59	Matériel mécanique et à traiter les oranges.
67	Matériel de rizerie.

VI

L'attention des importateurs est appelée sur les dispositions suivantes:

Les licences d'importation déposées au titre de l'accord commercial franco-espagnol du mois de mai 1948 et qui n'auront pas été délivrées avant le 1er juillet 1949 seront considérées comme annulées. Les demandes seront renvoyées directement aux intéressés par l'office des changes.

Les importateurs en cause sont invités à déposer, éventuellement, de nouveaux dossiers à valoir sur les contingents du nouvel accord franco-espagnol dans les conditions fixées par le présent avis.

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs adjoints stagiaires de l'agriculture, de l'horticulture, de la défense des végétaux et de la répression des fraudes au Maroc.

La direction de l'agriculture, du commerce et des forêts du Maroc (service de l'agriculture) organise des concours pour le recrutement de neuf inspecteurs adjoints stagiaires de l'agriculture, de l'horticulture, de la défense des végétaux et de la répression des fraudes.

Trois emplois sont réservés aux bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux dans les administrations publiques;

Deux emplois sont réservés aux candidats marocains.

Ces concours auront lieu les 4, 5 et 6 octobre 1949.

Les épreuves écrites auront lieu simultanément à Alger, Rabat, Paris, Lyon et Marseille; les épreuves orales exclusivement à Rabat.

Les conditions d'admission aux concours sont fixées par l'arrêté viziriel du 20 décembre 1946 (*B. O.* n° 1783 du 27 décembre 1946, p. 1180).

Tous renseignements sur la carrière des inspecteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de la défense des végétaux et de la répression des fraudes, ainsi que sur le programme et les conditions des concours seront fournis sur demande adressée au directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts (service de l'agriculture), résidence générale, à Rabat ou aux directeurs des offices du protectorat de la République française au Maroc, à Paris, Lyon et Marseille.

Les demandes d'inscription doivent parvenir à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service de l'agriculture), à Rabat, au plus tard un mois avant la date des concours.

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quinzième tranche de la loterie nationale 1949 a eu lieu au Mans (Sarthe), le 22 juin 1949, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A	Série B.
		—	—
4	gagnent	1.000 F.	1.000 F.
5	—	1.000 F.	1.000 F.
77	—	1.500 F.	2.500 F.
40	—	2.000 F.	3.000 F.
21	—	3.000 F.	4.000 F.
90	—	4.000 F.	5.000 F.
538	—	5.000 F.	10.000 F.
063	—	7.000 F.	12.000 F.
485	—	8.000 F.	15.000 F.
863	—	10.000 F.	20.000 F.
0.189	—	20.000 F.	30.000 F.
6.496	—	20.000 F.	30.000 F.
9.076	—	20.000 F.	30.000 F.
4.542	—	30.000 F.	40.000 F.
6.851	—	30.000 F.	40.000 F.
1.043	—	40.000 F.	50.000 F.
2.808	—	40.000 F.	50.000 F.
6.339	—	50.000 F.	60.000 F.
8.596	—	60.000 F.	80.000 F.
0.282	—	90.000 F.	100.000 F.
16.144	—	100.000 F.	120.000 F.
63.524	—	100.000 F.	120.000 F.
68.468	—	100.000 F.	120.000 F.
77.248	—	100.000 F.	120.000 F.
84.292	—	100.000 F.	120.000 F.
25.012	—	200.000 F.	150.000 F.
32.173	—	200.000 F.	150.000 F.
42.344	—	200.000 F.	150.000 F.
51.734	—	300.000 F.	175.000 F.
72.228	—	300.000 F.	175.000 F.
66.501	—	400.000 F.	200.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
		—	—
082.710	gagnent	1.000.000 F.	500.000 F.
123.821	—	1.000.000 F.	500.000 F.
132.395	—	1.000.000 F.	500.000 F.
285.309	—	1.000.000 F.	500.000 F.
276.874	—	2.000.000 F.	600.000 F.
028.904	—	5.000.000 F.	1.000.000 F.
256.670	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
020.697	—	15.000.000 F.	7.500.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 29 juin 1949 à Manles (Seine-et-Oise).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de produits destinés aux ressortissants français en fonction en Allemagne et en Autriche.

A partir du 1er juillet 1949, les licences et engagements de change souscrits en vue de l'exportation de marchandises destinées aux ressortissants français en fonction en Allemagne et en Autriche appartenant aux organismes suivants:

Economats de l'armée;
Service social et culturel;
Croix-Rouge française;
Messageries françaises de presse;
Lycées français en Allemagne,

ainsi qu'aux petits artisans français et aux forestiers exploitant en Allemagne, devront être déposés au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, 36, rue Lapérouse (bureau n° 111), qui les fera suivre, après visa, à l'office des changes.

Avis aux importateurs de biens non essentiels en provenance de Grande-Bretagne.

Dans les conditions définies par l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 31 octobre 1948, les importateurs de « biens non essentiels » en provenance de Grande-Bretagne peuvent, dès la parution du présent avis, déposer leurs demandes de licences à l'office des changes pour les postes suivants:

Numéro de poste.	
71	Tissus caoutchouc imperméable. — Rubber Proofers Assoc. York House, 14, York Street, Manchester (1).
77	Tissus de lin. — Linen Industries Export Group, 7, Donegall Square West, Belfast (1).
82	Vêtements confectionnés. — Rubber Proofed Garment Manufacturers' Assoc., National Association of Clothing and Rainwear Manufacturers; Wholesale Clothing Manufacturers' Federation of Great Britain; London Model House Group (1).
91	Boîtes de beauté. — Toilet Preparations & Perfumery Federation of Great Britain, 69, Cannon Street, London (1).
93	Tissus chirurgical. — Elastic Textiles Export Group, 3, Granby Street, Leicester (1).
94	Huile de foie de morue. — Board of Trade (1).
95	Poudre à lever pour flans et crèmes parfumées. — Food Manufacturers Federation, 57, Catherine Place, London S. W. I. (1).
96	Tissus de base pour stencils. — The Paper Makers Association of Great Britain & Ireland (1).
97	Papier à filtre. — The Export Group of the Paper Board and Allied Industries, Melbourne House, Aldwych (1).
98	Feuilles et planches en cuivre et en zinc pour gravures. — Association of Manufacturers and Suppliers for the Graphic Arts, 335, Hendon Way, London, N. W. (1).
99	Feuilles sciées en caoutchouc non vulcanisé. — Federation of British Rubber Manufacturers Association, 43, Bedford Square, London (1).
101	Robes de chambre. — The Wholesale Drapers & Hosiers Export Group, 75, Cannon Street, Londres (1).

Il est précisé que les demandes de licences doivent être déposées à l'office des changes avant le 30 juin 1949 à dix-sept heures trente, dernier délai, et qu'aucune demande ne sera prise en considération si elle n'est accompagnée d'une facture *pro forma* visée par l'un des organismes désignés ci-dessus.

(1) Organismes habilités à viser les factures *pro forma* jointes aux demandes de licences.

Avis aux importateurs, relatif à la délivrance des licences d'importation.

Additif à la liste de matières premières et de produits demi-finis pour l'industrie, susceptibles de donner lieu à la délivrance d'autorisations préalables. (V. avis aux importateurs et avis n° 393 de l'office des changes, *Journal officiel* du 3 mai 1949):

« Numéro du tarif des douanes à l'importation: 728 F.

« Désignation. — Peaux de caprins ».

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande.

Modificatif à l'avis paru au *Journal officiel* du 28 mai 1949, page 5224:

L'avis susvisé prévoyait, en son deuxième alinéa, que les demandes d'autorisation d'exportation ne seraient valablement reçues par l'office des changes que du 30 mai au 15 juin 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Les exportateurs sont informés que la date limite du 15 juin 1949 est remplacée par celle du 1er juillet 1949.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importeurs de citrons en provenance d'Italie.

(Poste 41 de l'arrangement commercial franco-italien du 26 mars 1949.)

Dans le cadre de l'arrangement commercial franco-italien du 26 mars 1949, les importateurs sont informés qu'il est ouvert un contingent de 85 millions de lires (1.700 t) de citrons en provenance d'Italie, dont la réalisation est soumise aux conditions suivantes:

1° Les importations seront autorisées sans licence et sur présentation d'un certificat d'importation en quatre exemplaires dans les conditions prévues dans l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 20 avril 1948;

2° Les fruits seront de qualité dite « Verdelli », saine, loyale et marchande et de calibre 300 à 360 avec tolérance de 10 p. 100 de 240;

3° Le prix de la marchandise logée devra être établi en lires et en francs français, poids brut franco frontière française; il ne devra pas être supérieur à 28 francs français le kilogramme sur wagon frontière non dédouané;

4° Le dédouanement de ces marchandises ne pourra être effectué que par le poste frontière de Modane et ce avant le 15 septembre 1949. L'entrée de ces marchandises sera rigoureusement interdite dès que le tonnage prévu ci-dessus sera épuisé. Cette interdiction s'exercera sans nouvel avis préalable;

5° Les certificats d'importation devront comporter la mention: « Indice de codification statistique: 13 ».

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie.

A dater de la publication du présent avis, des licences d'exportation sur tous pays pourront être accordées hors contingents pour les différents produits d'exploitation forestière et de scierie indiqués ci-après, sous réserve de l'application des dispositions ci-dessous:

1° Traversines en bois d'essences feuillues dures mesurant au maximum 2,20 m de longueur;

2° Bois de mines d'essences feuillues tendres;

3° Bois de mines d'essences feuillues dures, d'un diamètre égal ou inférieur à 0,08 au gros bout;

4° Bois coloniaux en provenance de l'Union française, sous réserve de production d'un questionnaire indiquant la provenance des bois et la devise d'achat, certifié exact par le pétitionnaire;

5° Petits sciages de hêtre de dimensions inférieures ou égales à 0,10×0,10×1,60;

6° Bois communs d'essences feuillues diverses, en sciages de préférence, à l'exception du chêne, hêtre, frêne et peuplier;

7° Poteaux de lignes injectés mesurant 6,50 m à 8 m de longueur.

Pour les produits figurant ci-dessus, à l'exception des bois de l'Union française, les essences et les dimensions des bois à exporter devront obligatoirement figurer sur les licences sous la rubrique « dénomination commerciale et renseignements techniques ».

Les demandes d'autorisation d'exportation relatives à ces produits pourront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Ces demandes, formulées en six exemplaires, sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées de deux factures *pro forma*.

Elles seront soumises au fur et à mesure de leur dépôt à l'examen du comité interprofessionnel de l'exportation des produits d'exploitation forestière et de scierie institué à cet effet par arrêté ministériel du 28 mars 1947.

La direction générale des eaux et forêts pourra, avant la délivrance effective des licences, inviter, lorsqu'elle le jugera utile, les bénéficiaires à justifier de l'ouverture d'un accréditif domicilié dans une banque située en France.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie.

Il est ouvert, à destination des pays suivants: Allemagne occidentale, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Egypte, Italie, Japon, Portugal, Suisse, Uruguay, U. S. A. et pays de la zone sterling, les contingents de bois ci-après:

Merrains fendus bruts à l'exclusion des merrains de 90 cm à 1,20 m de longueur et 45 mm d'épaisseur	3.000 m³.
Sciages de tonnellerie.....	10.000
Bois d'appareils de voie.....	10.000
Sciages de bois résineux provenant d'arbres bostrychés.....	50.000
Grumes de sapins bostrychés.....	50.000

Les demandes d'autorisation d'exportation relatives à ces contingents devront être déposées dans un délai d'un mois, à compter du jour de la publication du présent avis, à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e).

Ces demandes feront l'objet d'un examen simultané par le comité interprofessionnel de l'exportation des produits d'exploitation forestière et de scierie, institué à cet effet par arrêté ministériel du 28 mars 1947.

Les demandes, formulées en six exemplaires sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées de deux factures *pro forma*.

Les intéressés devront déposer dans le même délai, à la direction générale des eaux et forêts (bureau 60), 1 *ter*, avenue Lowendal, à Paris (7e):

1° Un exemplaire du contrat signé par l'acheteur étranger, donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° Une copie de facture *pro forma* rappelant cette spécification;

3° Un certificat délivré par le service départemental des eaux et forêts datant de moins de trois mois, et attestant que le pétitionnaire est en situation régulière vis-à-vis de la réglementation du bois et qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée;

4° Pour les bois d'appareils de voie, les pétitionnaires devront, en outre, justifier à la direction générale des eaux et forêts, par la présentation d'une attestation de la Société nationale des chemins de fer français, qu'ils ont livré à cette société 0,500 m³ supplémentaires de traverses de voie normale pour 1 m³ de bois d'appareils à exporter;

5° Pour les bois bostrychés, le certificat forestier fera de plus ressortir que le pétitionnaire, ou l'exploitant forestier qui lui a vendu les bois, a abattu et façonné, dans les délais impartis par le cahier des charges, un volume de bois bostrychés supérieur au tonnage qu'il destine à l'exportation dans la proportion de 5 m³ pour 1 m³ de grumes et de 10 m³ de grumes pour 1 t de sciages.

Avant la délivrance des licences, les bénéficiaires seront invités à justifier auprès de la direction générale des eaux et forêts (bureau 60) de l'ouverture d'un accréditif irrévocable valable six mois, domicilié dans une banque située en France, et égal à 15 p. 100 du montant du contrat.

Avis aux importateurs d'amandes décortiquées en provenance d'Italie.

(Poste 45 de l'arrangement commercial franco-italien du 26 mars 1949.)

Dans le cadre de l'arrangement commercial franco-italien du 26 mars 1949, un contingent de 50 millions de lires (150 tonnes) d'amandes décortiquées est ouvert à l'importation sous les conditions suivantes:

1° Les demandes d'autorisation d'importation devront se rapporter à des offres concernant des amandes triées mains, des qualités dite « Palma-Girgins » et « Prima-Bari »;

2° Les importateurs pourront déposer leurs demandes d'autorisation d'importation à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dans les huit jours suivant la publication du présent avis.

Les dossiers présentés devront être accompagnés d'une facture *pro forma* établie par le vendeur italien.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de produits en provenance de l'Etat libre d'Irlande.

Les importateurs de poisson fumé de provenance irlandaise sont informés que la date limite de dépôt des demandes d'autorisations d'importation, fixée au 15 janvier 1949 par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 23 décembre 1948, est reportée pour ce produit au 15 juillet 1949.

Ministère de la défense nationale.

Avis relatif au concours d'admission à l'école polytechnique en 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1949: page 5940, 3e colonne, au lieu de: « quatrième série, second degré: 1er août 1949 », lire: « Quatrième série, second degré: 18 juillet 1949 ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 16 JUIN 1949	AU 9 JUIN 1949
Encaisse-or (monnaies et lingots)		52.980.553.105 »	52.980.553.105 »
Or affecté en garantie (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		9.293.155.602 »	9.293.155.602 »
Bon du Trésor remboursable en or (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		2.951.061.578 »	2.951.061.578 »
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		1.417.815.000 »	1.416.855.416 »
Comptes courants postaux		11.211.330.791 »	11.556.898.908 »
Disponibilités à vue à l'étranger		655.299 »	655.299 »
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics :			
Effets escomptés sur la France	287.355.360.139 »		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	1.629.030.000 »	289.059.781.290 »	295.395.161.915 »
Effets escomptés sur l'étranger	75.451.091 »		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		126.191.521.446 »	125.736.581.803 »
Avances sur titres		5.139.506.143 »	5.988.291.111 »
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		16.540.535.361 »	18.165.103.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.537.351 »	5.002.537.351 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1938; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947)		160.500.000.000 »	151.600.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 26 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 »	112.980.750 »
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		16.620.842.454 »	16.955.242.915 »
Total		1.258.128.546.675 »	1.261.498.629.741 »

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.068.305.052.750 »	1.080.178.476.835 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	83.693.516 »		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	223.851.508 »		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	169.801.188.265 »	171.668.899.706 »	160.683.971.472 »
Dispositions et autres engagements à vue	1.557.166.417 »		
Divers		17.552.737.015 »	20.129.344.230 »
Total		1.258.128.546.675 »	1.261.498.629.741 »

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 %
Avances sur titres	4 1/2 %
Avances à 30 jours	2 1/2 %
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 %

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur de la Banque de France,
BAUMGARTNER.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 5 0/0 1934

Vingt-neuvième tirage d'amortissement.

Le 1er juin 1949, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc, à Rabat, au tirage des 750 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursés au pair, le 16 août 1949.

13.651 à 13.700 — 58.501 à 58.550 — 60.001 à 60.050 — 115.601 à 115.650 — 127.851 à 127.900 — 145.801 à 145.850 — 151.651 à 151.700 — 175.301 à 175.350 — 194.451 à 194.500 — 215.801 à 215.850 — 215.901 à 215.950 — 287.901 à 287.850 — 309.701 à 309.750 — 311.301 à 311.350 — 314.601 à 314.650.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 31 mai 1949.

951	à	1.000	=	50	69.601	à	69.650	=	50
3.401	à	3.450	=	50	78.051	à	78.100	=	50
5.065			=	1	80.651			=	1
11.992	à	11.994	=	3	80.654	à	80.750	=	97
15.501	à	15.546	=	46	82.601	à	82.650	=	50
15.548	à	15.550	=	3	84.551	à	84.600	=	50
15.851	à	15.900	=	50	86.501	à	86.550	=	50
18.101	à	18.108	=	8	87.151	à	87.200	=	50
18.110	à	18.114	=	5	88.401	à	88.450	=	50
18.138	à	18.150	=	13	90.251	à	90.350	=	100
23.851	à	23.900	=	50	90.651	à	90.700	=	50
26.051	à	26.067	=	17	90.901	à	90.947	=	47
26.070	à	26.100	=	31	90.950			=	1
28.251	à	28.300	=	50	92.051	à	92.100	=	50
29.801	à	29.827	=	27	93.116	à	93.118	=	3
29.829	à	29.850	=	22	93.551	à	93.567	=	17
30.151	à	30.200	=	50	93.571	à	93.600	=	30
35.901	à	35.911	=	11	94.851	à	94.900	=	50
35.913	à	35.950	=	38	95.451	à	95.500	=	50
38.365	à	38.367	=	3	102.051	à	102.055	=	5
38.378			=	1	102.060	à	102.065	=	5
38.951	à	39.000	=	50	102.069	à	102.073	=	5
42.364	à	42.366	=	3	102.901	à	102.950	=	50
42.373	à	42.387	=	15	103.901	à	103.950	=	50
42.390	à	42.393	=	4	105.651	à	105.700	=	50
42.398	à	42.400	=	3	110.751	à	110.758	=	8
42.848	à	42.850	=	3	110.760	à	110.800	=	41
50.851	à	50.900	=	50	111.651	à	111.700	=	50
52.551	et	52.552	=	2	112.101	à	112.150	=	50
52.554	à	52.600	=	47	112.301	à	112.350	=	50
54.401	à	54.450	=	50	118.401	à	118.450	=	50
57.301	à	57.350	=	50	121.031			=	1
61.502	à	61.512	=	11	121.041	à	121.049	=	3
61.520	et	61.521	=	2	121.601	à	121.650	=	50
61.543			=	1	122.401	à	122.406	=	6
61.546	et	61.547	=	2	122.408	à	122.446	=	39
67.751	à	67.800	=	50	124.052			=	1
68.151	à	68.168	=	18	124.078	à	124.081	=	4
68.179	à	68.200	=	22	124.091	à	124.100	=	10
130.651	à	130.700	=	50	242.851			=	1
137.151	à	137.200	=	50	242.859	à	242.861	=	3
139.401	à	139.450	=	50	245.901	à	245.915	=	15
143.351	à	143.400	=	50	245.917	à	245.950	=	34
147.201	à	147.250	=	50	246.959	à	246.962	=	4
147.901	à	147.950	=	50	246.979	à	246.998	=	20
151.715	à	151.717	=	3	249.051	à	249.100	=	50
151.721	à	151.723	=	3	249.651	à	249.700	=	50
160.201	à	160.214	=	14	253.151	à	253.200	=	50
160.219	à	160.250	=	32	254.897	à	254.950	=	54
160.301	à	160.350	=	50	257.751	à	257.800	=	50
161.651	et	161.652	=	2	259.851	à	259.900	=	50
161.663	à	161.666	=	4	262.301	à	262.350	=	50
161.669	à	161.686	=	18	264.051	à	264.100	=	50
161.901	à	161.950	=	50	265.917			=	1
163.501	à	163.550	=	50	265.928			=	1
167.401	à	167.450	=	50	268.651	à	268.700	=	50
170.051	à	170.100	=	50	269.852	à	269.881	=	30
170.755	à	170.769	=	15	269.892	à	269.900	=	9
170.781	à	170.784	=	4	270.251	à	270.300	=	50
170.786	à	170.788	=	3	274.101	à	274.150	=	47
170.791	à	170.795	=	5	276.989			=	1
173.601	à	173.604	=	4	277.742			=	1
173.614	à	173.650	=	37	279.651	à	279.700	=	50
179.301	à	179.350	=	50	281.801	à	281.850	=	50
180.101	à	180.150	=	50	281.951	à	281.993	=	43
182.001	à	182.050	=	50	281.998	à	282.000	=	3
182.101	à	182.150	=	50	286.416	et	286.417	=	2
183.651	à	183.681	=	31	286.423	à	286.450	=	28
183.687	et	183.688	=	2	288.701	à	288.750	=	50
183.691	à	183.750	=	60	289.601	à	289.650	=	50
183.801	à	183.850	=	50	293.551	à	293.600	=	50
184.551	à	184.600	=	50	294.901	et	294.902	=	2
185.651	à	185.700	=	50	294.904	et	294.905	=	2
186.551	à	186.600	=	50	294.911			=	1
187.401	à	187.450	=	50	294.913	à	294.950	=	38
193.701	à	193.706	=	6	297.001	à	297.050	=	50
193.708	à	193.750	=	43	299.301	à	299.350	=	50
196.201	à	196.250	=	50	305.201	à	305.250	=	50
197.201	à	197.250	=	50	307.051	à	307.100	=	50
199.951	à	200.000	=	50	307.851	à	307.900	=	50
201.851	à	201.900	=	50	308.901	à	308.950	=	50
205.659	à	205.661	=	3	342.801	à	342.850	=	50
205.664	à	205.668	=	5	311.132			=	1
205.671			=	1	315.758			=	1
207.251	à	207.350	=	100	315.765	à	315.783	=	19
207.851	à	207.900	=	50	316.101	à	316.150	=	50
208.201	à	28.214	=	14	316.301	à	316.350	=	50
208.225	à	208.230	=	6	316.751	à	316.800	=	50
213.146	à	213.150	=	5	317.351	à	317.400	=	50
214.251	à	214.300	=	50	319.362	à	319.384	=	23
216.151	à	216.178	=	28	319.391	et	319.392	=	2
216.181	à	216.200	=	20	319.399	et	319.400	=	2
218.701	à	218.750	=	50	320.851	à	320.900	=	50
219.701	à	219.750	=	50	321.601	à	321.650	=	50
223.401	à	223.450	=	50	324.471			=	1
224.701	à	224.750	=	50	321.500			=	1
224.951	à	225.000	=	50	327.051	à	327.100	=	50
229.751	à	229.800	=	50	328.951	à	329.000	=	50
230.951	à	230.954	=	4	330.201	à	330.250	=	50
230.958	à	230.962	=	5	333.201	à	333.250	=	50
230.973	à	230.982	=	10	335.101	à	335.150	=	50
230.994			=	1	335.201	à	335.250	=	50
230.999			=	1	337.851	à	337.859	=	9
232.153	à	232.157	=	5	337.861			=	1
232.168	à	232.171	=	4	337.880	à	337.889	=	10
232.197			=	1	340.101	à	340.150	=	50
232.356	à	232.358	=	3	341.201	à	341.218	=	18
232.393	à	232.400	=	8	341.221	à	341.244	=	24
233.436	à	233.449	=	14	341.247	à	341.250	=	4
235.358	à	235.400	=	43	345.251	et	345.252	=	2
235.651	à	235.700	=	50	345.269	à	345.274	=	6
237.851	à	237.900	=	50	345.283	à	345.293	=	11
241.457	à	241.468	=	12	345.297	et	345.298	=	2
241.487			=	1	345.751	à	345.800	=	50
241.497	à	241.499	=	3	317.451	à	317.500	=	50

Total: 6.816 obligations.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1915
DE LA
société Est-Electrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1915) de la société Est-Electrique, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 décembre 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

LES SUCCESSEURS DE B. TRAYVOU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.100.000 F
SIÈGE SOCIAL: LA MULATIÈRE (RHÔNE)
Registre du commerce: Lyon B. 178.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 2.000 obligations 5 3/4 0/0 1948 de 5.000 F, la Société les Successeurs de B. Trayvou a utilisé le montant prévu pour le premier amortissement de l'emprunt au 1er juillet 1949, par rachat en Bourse de 76 obligations.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

(*Le tableau d'amortissment a été publié au* Journal officiel *du 20 aout* 1948.)

Louvroil-Montbard-Aulnoye

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 1.800.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DARU, A PARIS (8e)
R. C.: Seine 118015.

Obligations 3 3/4 0/0 1915 *de* 5.000 *F nominal.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 24.000 obligations de 5.000 F, émission 1915, la société Louvroil-Montbard-Aulnoye a racheté sur le marché le nombre d'obligations prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 15 juillet 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

FELIX POTIN

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 205.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
103, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, PARIS (2e)
SIÈGE ADMINISTRATIF:
83, RUE DE L'OURCQ, PARIS (19e)
R. C.: Seine 103677.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée, la société anonyme Félix Potin a procédé, par voie de rachats en bourse à l'amortissement de 310 obligations de 5.000 F 4 0/0 1945, nombre correspondant à celui prévu au tableau d'amortissement pour l'échéance du 15 juillet 1949.

En conséquence, aucun tirage au sort d'obligations 4 0/0 n'a été effectué au titre de l'année 1949.

Numéros des obligations 4 0/0 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées à la date du 30 avril 1949.

Tirage du 14 juin 1945.

Coupon n° 3 attaché.

1.581 à 1.587 — 4.881 à 4.885 — 5.608 — 9.441

Tirage du 13 juin 1946.

Coupon n° 5 attaché.

932 — 1.340 — 2.914 à 2.918 — 3.275 — 3.391 — 3.396 à 3.400 — 4.255 à 4.257 — 7.532 et 7.533 — 7.538 — 9.121 — 9.670 — 10.241 à 10.250 — 11.492 — 11.496 — 13.548 — 13.681 — 14.050.

Teinturories-Blanchisseries de la Méditerranée
ETABLISSEMENTS FRAISSINET

SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 1.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: A MARSEILLE,
137, CHEMIN DE SAINT-JEAN-DU-DÉSERT

AVIS AUX OBLIGATAIRES

Les porteurs d'obligations 5 0/0 1930, émises par ladite société, sont informés qu'usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission desdites obligations, la société a racheté en bourse au-dessous du pair les cent huit obligations prévues pour l'amortissement annuel de 1949.

Les cent huit obligations rachetées portent les numéros suivants.

350	351	354	356	358	359	360	361
644	646	648	900	901	902	903	1.118
1.121	1.125	1.127	1.128	1.129	1.130	1.133	1.137
1.151	1.153	1.154	1.155	1.157	1.159	1.161	1.162
1.163	1.164	1.165	1.166	1.167	1.193	1.203	1.210
1.215	1.216	1.217	1.218	1.219	1.222	1.224	1.238
1.239	1.240	1.243	1.244	1.245	1.247	1.248	1.249
1.263	1.274	1.275	1.277	1.278	1.279	1.282	1.283
1.284	1.285	1.287	1.288	1.297	1.398	1.399	1.401
1.402	1.403	1.404	1.405	1.406	1.408	1.410	1.411
1.412	1.413	1.417	1.418	1.421	1.422	1.426	1.427
1.429	1.430	1.431	1.432	1.433	1.434	1.463	1.465
2.386	2.708	2.727	2.802	2.805	2.806	2.807	2.808
2.810	2.811	2.812	2.813.				

En conséquence, ces cent huit obligations ont été annulées et le tirage au sort qui devait avoir lieu en 1949 n'a pas été effectué.

Cent vingt et une obligations dont les numéros suivent, sorties aux tirages précédents, n'ont pas encore été présentées au remboursement.

2	6	20	53	67	72	109	121
d26	131	134	135	138	139	140	146
205	207	309	319	335	339	340	391
399	422	423	429	434	526	538	547
554	565	590	655	668	670	769	779
785	790	812	817	818	839	878	886
921	927	929	947	961	965	980	985
986	1.031	1.055	1.079	1.099	1.192	1.214	1.372
1.451	1.478	1.479	1.480	1.482	1.484	1.491	1.518
1.519	1.545	1.601	1.606	1.627	1.741	1.772	1.801
1.806	1.808	1.841	1.884	1.913	1.937	1.966	1.968
1.971	2.082	2.160	2.166	2.170	2.173	2.174	2.182
2.226	2.263	2.296	2.300	2.305	2.449	2.452	2.474
2.479	2.487	2.526	2.528	2.570	2.625	2.665	2.686
2.688	2.721	2.722	2.724	2.756	2.758	2.771	2.839
2.971.							

Le président directeur général,
JEAN NICOLAS.

Fonderies, Laminoirs et Ateliers de Biache-Saint-Vaast

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 28, RUE SAINT-PAUL, A PARIS
Registre de commerce: Seine 78022.

Obligations 4 1/4 0/0 1942.

Numéros de 60 obligations sorties au septième tirage du 15 juin 1949, remboursables à partir du 1er septembre 1949 à 5.000 F, et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
11	1948	1.307	1949
41	1949	1.361	1949
83	1949	1.428	1949
85	1946	1.455	1948
161	1949	1.526	1948
234	1948	1.527	1949
238	1948	1.558	1948
239	1948	1.562	1949
255	1949	1.638	1949
289	1949	1.654	1948
312	1948	1.668	1949
442	1948	1.715	1949
463	1949	1.733	1948
469	1949	1.737	1947
523	1948	1.827	1949
577	1948	1.914	1948
589	1948	1.927	1949
597	1948	1.967	1948
637	1949	2.032	1949
699	1948	2.047	1949
701	1949	2.068	1949
702	1949	2.086	1949
747	1948	2.110	1949
752	1949	2.134	1949
746	1948	2.224	1949
748	1948	2.246	1948
764	1949	2.249	1949
773	1948	2.322	1948
807	1949	2.325	1949
810	1949	2.418	1948
826	1949	2.437	1948
829	1948	2.438	1948
858	1948	2.442	1949
880	1949	2.460	1949
885	1948	2.483	1949
954	1949	2.510	1948
958	1949	2.525	1949
1.000	1948	2.540	1949
1.026	1948	2.564	1949
1.085	1948	2.620	1949
1.107	1948	2.667	1949
1.167	1949	2.679	1948
1.168	1949	2.792	1949
1.179	1949	2.793	1948
1.181	1949	2.801	1949
1.205	1949	2.813	1949
1.211	1949	2.843	1949
1.228	1946	2.862	1948
1.276	1949	2.908	1948
1.288	1948	2.979	1949
1.291	1949	2.992	1949
1.296	1949		

Les remboursements seront effectués:
Au Crédit du Nord, 4, rue Jean-Roisin, à Lille;
A la Banque L. Dupont et Cie, 68, rue du Quesnoy, à Valenciennes,
et à leurs succursales et agences.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 240 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
10, ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON
R. C.: Lyon B 9932.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 1.200 obligations 4 0/0 1941 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1949.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1949.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1941 sorties au premier tirage et non encore remboursées le 8 juin 1949.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.961 à 3960	1946	21.601 à 620	1946
3.721 à 740	1946	30.961 à 980	1946
4.901 à 940	1946	31.641 à 660	1946
7.341 à 360	1946	32.741 à 760	1946
9.701 à 720	1946	35.661 à 680	1946
10.401 à 420	1946	36.221 à 240	1946
10.541 à 560	1946	37.301 à 320	1946
10.781 à 800	1946	39.461 à 480	1946
11.441 à 460	1946	41.541 à 560	1946
11.521 à 540	1946	41.861 à 880	1946
11.681 à 700	1946	43.341 à 360	1946
18.901 à 920	1946	45.201 à 220	1946
19.721 à 740	1946		

Verreries à Bouteilles du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 7276.

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission la société a racheté en Bourse les 139 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er août 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort

Il ne reste pas d'obligations à rembourser sur tirages antérieurs.

"L'AIR LIQUIDE"

SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE

AU CAPITAL DE 773.044.800 F
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 75, QUAI D'ORSAY
R. C.: Seine n° 53865.

Obligations 4 0/0 émises en 1944.

La société L'Air liquide a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 190 obligations qui devait être effectué pour le 15 août 1949, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du vendredi 6 octobre 1944.

Liste des obligations sorties au premier tirage (1945) et non encore remboursées au 15 juin 1949.

681 682 683 684 685 686 687 1.951

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Compagnie Française du Linoléum Nairn

CAPITAL : 32.500.000 F
SIÈGE SOCIAL
A PARIS, 67, RUE DE LA VICTOIRE
R. C.: Seine 96777.

MM. les obligataires de la Compagnie française du linoléum Nairn, au capital de 32.500.000 F, dont le siège est à Paris, 67, rue de la Victoire, sont informés que, suivant délibération en date du 8 juin 1949, le conseil d'administration de ladite société a décidé le remboursement par anticipation de toutes les obligations encore en circulation, sur la base du pair (500 F), augmenté de 1.25 pour le mois d'intérêts afférent à la période postérieure au 1er juillet 1949.

Le remboursement aura lieu au siège de la compagnie, sous déduction de l'impôt frappant la prime d'émission et l'intérêt susvisé, soit à raison de 462 F nets par obligation, à compter du 1er août 1949.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Inférieure.

VILLE DE SAINTE-ADRESSE

Mise en viabilité, assainissement, alimentation en eau et gaz du périmètre de compensation du quartier du Vallon-d'Igneauval.

Adjudication restreinte sur offres de prix

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, à la préfecture de la Seine-Inférieure, à l'adjudication des travaux de mise en viabilité, assainissement, alimentation en eau et gaz du périmètre de compensation du quartier du Vallon-d'Igneauval, à Sainte-Adresse.

Cautionnement provisoire: 100.000 F.
Cautionnement définitif: 200.000

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

I. — *Demandes d'admission.*

Elles devront parvenir à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées avant le lundi 27 juillet 1949, à seize heures, terme de rigueur.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des entrepreneurs admis à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

De neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux de:

1° La préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 2e bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service C. 40, 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° M. Huet, ingénieur d'arrondissement du Havre, cours de la République, n° 4, au Havre,

et de neuf heures à douze heures et de treize heures trente à quinze heures trente dans les bureaux de M. Bertaut, ingénieur des travaux publics de l'Etat de la subdivision du Havre, 60, rue Duguay-Trouin, au Havre.

Un programme sommaire sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

VILLE DE BLANGY

Travaux de voirie et d'assainissement.

AVIS D'ADJUDICATION

Le mercredi 6 juillet 1949, à quatorze heures trente, il sera procédé, à la préfecture de la Seine-Inférieure, à Rouen (salle des audiences du conseil de préfecture), à l'adjudication des travaux de voirie et assainissement à l'intérieur des périmètres de reconstruction et de compensation de la ville de Blangy.

Les travaux sont évalués comme suit:

Terrassements généraux.....	7.078.330
Chaussées, trottoirs et terre-pleins.	11.152.720
Ouvrages d'art.....	6.099.750
Total.....	24.330.810
Somme à valoir.....	2.579.160
Total général.....	27.500.000

Cautionnement provisoire: 150.000 F.

On peut prendre connaissance des pièces du projet tous les jours excepté dimanche, jours fériés et samedi après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux de:

1° La préfecture de la Seine-Inférieure, à Rouen, 29, rue de Fontenelle;

2° M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rouen, 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° M. de Conihout, ingénieur ordinaire, 45, rue d'Ecosse, à Dieppe.

Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires dix jours avant l'adjudication à M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen.

AVIS DIVERS

SOCIETE DES USINES DE LA ROCHE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 54.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 103, RUE LA BOÉTIE, PARIS
R. C.: Seine 319457 B.

Assemblée générale extraordinaire.

MM. les actionnaires de la Société des usines de la Roche sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 12 juillet 1949, à quinze heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Suppression de la forme au porteur pour les actions émises à l'origine de la société, créées depuis ou à émettre;
2° Comme conséquence, modification des articles 11, 39 et 45 des statuts;
3° Questions diverses.

Demandes de changement de nom

M. Szczepaniak (Stanislas), demeurant à Roubaix, 64, rue Bernard, né à Recklinghausen (Allemagne) le 14 novembre 1908, de Stéphan et de Walczak (Antonia), d'origine polonaise mais naturalisé Français par décret n° 1.60430 du 5 novembre 1936, sollicite le changement de son nom en Estienne (Stanislas).

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mai 1949 : page 4818, 2e colonne, 3e annonce, 9e ligne, au lieu de: « Antin », lire: « Astin ».

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

11 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. AMIS DE L'INSTRUCTION LAÏQUE DE BLANZY. Modifications aux statuts. Siège social: école des garçons de Blanzy.

18 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Association pour le développement de l'apprentissage agricole change de titre et devient ASSOCIATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE RURAL ET MÉNAGER RURAL. Siège social: 5, rue Las-Cases, Paris.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Nous pour vous. But: venir en aide à toutes les détresses par toutes actions dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Siège social: villa 5, 66, boulevard Exelmans, Paris.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SERVAS-LES-PLANS. But: protection du gibier. Siège social: mairie, les Plans, par Alès.

24 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. LA BOULE D'ACIER. But: pied tanique. Siège social: café Sainte-Barbe, La Grand'-Combe.

24 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'OGEU-LES-BAINS. But: repeuplement en gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège social: à Ogeu.

24 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. COMMUNE LIBRE DE BEAULIEU. But: provoquer une étroite et fraternelle solidarité entre tous ses adhérents. Siège social: café du Stade, Beaulieu.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. AMICALE SPORTIVE DE MOLLIENS-VIDAME. But: pratique des sports. Siège social: maison rurale de la famille et des jeunes, à Molliens-Vidame.

24 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. Société artistique rurbaise LES COMPAGNONS DE LA SOIRÉE. But: propager le goût des lettres françaises; venir en aide à toutes œuvres, sociétés sportives communales et intercommunales qui en feraient la demande. Siège social: mairie de Pujols-sur-Dordogne.

25 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SAINT-JEAN-DU-GARD. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Jean-du-Gard.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE SPORTIVE POUR AMATEURS. But: grouper tous les danseurs amateurs régulièrement inscrits aux associations, clubs ou sociétés de danse affiliés à la fédération et les amateurs isolés dont les conditions d'admission seront réglées ci-après, et coordonner sous sa seule autorité leurs rapports; réglementer seuls les compétitions, concours, championnats, interclubs locaux, régionaux et nationaux pour amateurs, sans toutefois s'immiscer dans les rencontres entre membres d'une même association ou matches amicaux entre deux clubs; organiser, agréer ou patronner les matches et championnats internationaux amateurs se déroulant en France, présenter et autoriser les représentants français à toutes compétitions internationales; entretenir les relations avec les groupements ou fédérations amateurs de l'étranger et les groupements professionnels de France et de l'étranger. Siège social: 6, rue Vital, Paris.

25 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. B. A. T. (Béthencourt-Allenay-Tully). But: éducation populaire physique, morale et intellectuelle de la jeunesse; pratique des jeux en plein air, gymnastique, football et autres; colonies de vacances et camping; cinéma, représentations théâtrales, centres récréatifs et conférences; œuvres de bienfaisance, de mutualité et coopératives. Siège social: rue de l'Eglise, à Béthencourt-sur-Mer.

26 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Tarn. ARTS ET LOISIRS. But: organisation de concerts publics et privés; participation à des cérémonies ou fêtes ayant un caractère artistique ou de bienfaisance. Siège social: bar de l'Autodrome, route de Saint-Juéry, Alby.

27 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des parents d'élèves de l'école primaire supérieure Jean-Baptiste-Say change son titre, qui devient ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE JEAN-BAPTISTE-SAY, transfère son siège social du 26, rue Nungesser-et-Coli, Paris, au 9, rue du Buis, Paris, et modifie ses statuts.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. LA CLEF DES CHAMPS. But: mettre à la portée des enfants des écoles les bienfaits d'un séjour à la campagne, la mer ou la montagne. Siège social: chez M. Lachasse, boulevard de la République, Châteauneuf-sur-Charente.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. LA BOULE DE SAINT-JULIEN-LA-VÊTRE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Dumas, à Saint-Julien-la-Vêtre.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE DE GARÇONS DE CASSAIGNE. But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de l'école. Siège social: école de garçons, à Cassaigne.

27 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. L'association dite COMITÉ DES FÊTES DE LA FONDERIE modifie la composition de son conseil d'administration et transfère son siège social du 41, rue du 4-Septembre, au domicile du président en fonctions, 68, rue du 4-Septembre, à Fourchambault.

27 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. AIDE SOCIALE AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ. But: faciliter aux membres de l'enseignement privé un logement hygiénique et familial en rapport avec leurs ressources. Siège social: 42, rue La Bruyère, Paris.

28 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE. But: célébration du culte réformé et pourvoir en tout ou en partie aux besoins de ce culte et des divers services. Siège social: 21, rue de la Malcense, Tourcoing.

28 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. Société de chasse de la Chapelle-Hermier LA DIANE. But: exercice de la chasse et répression du braconnage. Siège social: au domicile du président, bourg de Mareuil-sur-Lay.

30 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. UNION DES PATENTÉS DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS ET ENVIRONS. But: grouper les commerçants et patentés de Sainte-Geneviève-des-Bois et environs pour favoriser le commerce dans la commune et prendre la défense des intérêts des patentés. Siège social: hôtel de ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.

30 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA VALLÉE DU DOUCTOUYRE. But: protection du gibier et des récoltes, repeuplement, répression du braconnage et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Vira.

30 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Finistère. ENTENTE SPORTIVE RIECOISE. But: pratique des exercices physiques. Siège social: mairie de Riec-sur-Bélon.

31 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. ASSOCIATION SPORTIVE PRUGNARDE. But: pratique du football. Siège social: mairie de Laprugne.

31 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUTION VAYSSE (anciennement Mirande-Anselme). But: fraternité, entr'aide, offres d'emploi. Siège social: 91, rue André-Joineau, le Pré-Saint-Gervais.

31 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. NEDJMA-CLUB ALGÉROIS. But: pratique des sports (football, basket, athlétisme, natation). Siège social: bar de la Cigogne, 31, rue Borély-la-Sapie, Alger.

31 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. CANTINE SCOLAIRE DE VEUIL. But: fournir aux enfants des écoles publiques un repas chaud. Siège social: école des garçons de Veuil.

31 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE PONTAUMUR. But: organisation et fonctionnement de l'école privée de Pontaumur; recrutement et rémunération des maîtres; acquisition et location des locaux; rapports avec toutes associations. Siège social: rue du Pont, Pontaumur.

31 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. ŒUVRE MUNICIPALE DES COLONIES SCOLAIRES DE VACANCES. But: envoyer à la campagne ou à la mer, pendant la période des grandes vacances scolaires, des enfants des deux sexes fréquentant les écoles communales. Siège social: mairie d'Achères.

31 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE FRANÇAIS D'ÉTUDES IBÉRO-AMÉRICAINES. But: favoriser et resserrer les liens unissant les représentants et les amis de la culture hispano-américaine et luso-brésilienne à la civilisation latine et française sur le plan intellectuel et spirituel. Siège social: 21, rue d'Assas, Paris.

31 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE GUICHEN. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Guichen.

1er juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. CERCLE DE LA BOULE D'ACIER. But: pied tanque. Siège social: cité Sainte-Barbe, la Grand'Combe.

1er juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. TAMERVILLE-SPORTS. But: pratiquer les sports en général, le football en particulier. Siège social: mairie de Tamerville.

1er juin 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER. But: aide matérielle et morale aux écoles publiques de Villefranche-sur-Mer. Siège social: école de Villefranche-sur-Mer.

1er juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DU PERSONNEL DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE DU MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME. Transfert du siège social du 45, avenue George-V, à Paris, au 7, place de la Porte-des-Ternes, à Paris.

1er juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ORTHOPÉDIE ET DE MASSAGE. But: pratique du sport scolaire et universitaire à l'école. Siège social: 21, rue Cujas, Paris.

1er juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE PLESDER. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Plesder.

1er juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Drôme. ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT-BONNET-DE-VALCLÉRIEUX. But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Saint-Bonnet-de-Valclérieux.

1er juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. COMPAGNIE DU VIEUX-PALAIS. But: représentations théâtrales au profit des œuvres. Siège social: 39, rue Beauvoisine, Rouen.

2 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE MONTJEAN. But: aide aux adhérents. Siège social: mairie de Montjean.

2 juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. AMICALE LAÏQUE DE SAINT-ANTOINE-D'AUBEROCHE. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: Saint-Antoine-d'Auberoche.

2 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. UNION DES GARIBALDIENS ET VOLONTAIRES ITALIENS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE. But: regrouper tous les combattants garibaldiens des diverses époques et pour l'amitié franco-italienne. Siège social: bar-tabac, 18, place Voltaire, Arles.

2 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. AMICALE DU GAILLARD D'AVANT. But: grouper et unir par des liens d'étroite solidarité les marins et ex-marins de la marine nationale et du commerce et les inscrits maritimes. Siège social: mairie de Castillon.

2 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE ROCHESSADOULE. But: assurer le fonctionnement matériel et pécuniaire des écoles libres. Siège social: maison Biscarat, à Rochessadoule.

2 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Société LA FANFARE SAINTE-CÉCILE. But: enseignement et propagande en faveur de la musique. Siège social: salle de musique de la Chapelle-Saint-Laurent.

2 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SAINT-ANGE-ET-TORÇAY. But: pratique de la chasse et conservation du gibier. Siège social: château de Torçay.

2 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne SYNDICAT CONCHYLICOLE DE L'EPOIDS. But: défense des intérêts économiques et commerciaux des adhérents. Siège social: mairie de Beauvoir-sur-Mer.

2 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DE FÊTES ET D'AIDE SOCIALE DU PETIT-CLAMART. But: organisation de fêtes et aide sociale. Siège social: 463, avenue de la Libération, Clamart.

2 juin 1949. Déclaration à la préfecture de l'Oise. SPORTING-CLUB SONGEONNAIS. But: tous les sports. Siège social: mairie de Songeons.

3 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CRUZY. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: maison du peuple, à Cruzy.

3 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. LE FOYER. But: assurer à des enfants privés de famille une période de détente annuelle en les groupant autour de moniteurs bénévoles, dont la formation assurera à ce groupement une atmosphère familiale et éducative; favoriser le parrainage de ces enfants. Siège social: chez M. Jean Becker, 57, faubourg Saint-Nicolas, Beaune.

3 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. COMICE AGRICOLE DU CANTON DE SECONDIGNY. But: développement du progrès de l'agriculture. Siège social: mairie de Secondigny.

3 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. AVENIR CYCLISTE FLORENSACOIS. But: prospecter et pratiquer le sport cycliste et cyclotouristique. Siège social: café Léonce, place de la République, à Florensac.

3 juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. FOYER RURAL DE SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-André-Treize-Voies.

3 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES DE PLOUZANÉ. But: aide matérielle et morale à la mère de famille du milieu rural. Siège social: chez Dreves, bourg de Plouzané.

3 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE FLEURY-SUR-ANDELLE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Fleury-sur-Andelle.

5 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE D'ETRÉPAGNY. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie d'Etrépagny.

6 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoy. ETOILE SPORTIVE SAMSONNAISE. But: pratique des sports. Siège social: mairie de Saint-Samson.

6 juin 1919. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. SOCIÉTÉ D'ENTR'AIDE DU QUARTIER PETIT-BARAUME. But: organisation de bals et de fêtes afin de rassembler les fonds nécessaires à la répartition de dons sous forme de colis de Noël, distributions de friandises aux enfants et mamans, secours aux vieux du quartier à l'occasion de fêtes gratuites données en vue de réunir les familles du quartier à l'occasion de Noël et de la fête des mères. Siège social: route de Bucquoy, à Achicourt.

4 juin 1919. Déclaration à la préfecture de la Vendée. UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA VENDÉE. But: coordonner la ligne de conduite de toutes les associations qui ont pour but de veiller à la sauvegarde et à la défense des intérêts matériels et moraux de l'enseignement libre. Siège social: chez M. Coutansais, 16, place de la Préfecture, la Roche-sur-Yon.

4 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. LA LIBERTÉ, de Saint-Ouen-de-Mimbré. But: éducation sportive et morale populaire. Siège social: salle du patronage de Saint-Ouen-de-Mimbré.

4 juin 1919. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. COMICE AGRICOLE DU CANTON DE RETIERS. But: promouvoir les progrès de l'agriculture dans le canton; vulgariser les meilleures méthodes de culture et d'élevage par des cours, conférences, champs de démonstration; encourager les améliorations foncières, la propagation de l'enseignement agricole, etc. Siège social: mairie de Retiers.

4 juin 1919. Déclaration à la préfecture de police. MOUVEMENT DE DÉFENSE DES CONTRIBUABLES. But: allégement et simplification des impôts, taxes et droits de toute nature par la recherche et l'application d'économies massives dans les dépenses de l'Etat et par une réforme de la fiscalité. Siège social: 115, rue de Longchamp, Paris.

5 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES. But: aide matérielle et morale aux mères de famille de jeunes enfants. Siège social: chez M. Chey (Alix), à Vaudrey.

7 juin 1919. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS POLITIQUES DE L'YONNE. But: resserrer les liens de fraternité entre les membres, défendre leurs droits et créer toutes œuvres sociales en faveur des rescapés, des orphelins et des familles de disparus. Siège social: préfecture de l'Yonne, Auxerre.

7 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. MAISON DE VACANCES DE LA JEUNESSE. But: assurer aux jeunes filles et femmes absorbées par le travail ou les nécessités matérielles de la vie quelques journées de paix et de repos physique, intellectuel et moral, un temps de retraite et de réflexion et contribuer à la formation d'élites dévouées. Siège social: 8, rue du 11-Novembre, Paray-le-Monial.

7 juin 1919. Déclaration à la préfecture d'Alger. ORGANISME DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ DE LA MÉTALLURGIE. But: assurer l'application des dispositions de l'arrêté du 25 janvier 1919. Siège social: 8, boulevard Baudin, à Alger.

7 juin 1919. Déclaration à la préfecture du Cantal. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LABESSERETTE. But: étude et défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Labesserette.

7 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. SAINT-PIERRE DE PLOUDIRY. But: promouvoir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: école Saint-Pierre, Ploudiry.

7 juin 1919. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES DE VERNINES. But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer. Siège social: mairie de Vernines.

7 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LAPRUGNE. But: pratique de la chasse, protection du gibier. Siège social: mairie de Laprugne.

7 juin 1919. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. UNION FRANÇAISE DES COLONIES DE VACANCES (section de l'Aveyron). But: toutes activités concernant les colonies de vacances et œuvres de plein air. Siège social: 2, place Adrien-Rozier, à Rodez.

7 juin 1919. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. LE MUSIC-HALL DES JEUNES. But: monter des spectacles artistiques (amateurs). Siège social: 297, rue d'Epinay, Argenteuil.

7 juin 1919. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE CARCASSONNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: 12, rue de Lorraine, à Carcassonne.

8 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. L'UNION, association des anciens combattants 1914-1918 et 1939-1945 de Derchigny-Graincourt. But: grouper tous les anciens combattants pour la défense de leurs intérêts généraux et particuliers. Siège social: mairie de Derchigny.

8 juin 1919. Déclaration à la préfecture de police. LES COMPAGNONS DE L'ART MONUMENTAL, compagnie professionnelle de peintres et de peinture murale. But: défendre la corporation des peintres fresquistes et organiser toute propagande utile pour le développement de la peinture murale. Siège social: 100, rue du Cherche-Midi, Paris.

8 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE COLLINES-BEAUMONT. But: protection du gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez M. Louche, Collines-Beaumont.

8 juin 1919. Déclaration à la préfecture de Marseille. ÉCOLE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL DE MARSEILLE. But: créer et administrer une école d'enseignement technique supérieur de l'organisation scientifique du travail; enseignement donné en cours du soir. Siège social: 2, rue Saint-Jacques, à Marseille.

8 juin 1919. Déclaration à la préfecture de l'Isère. LES JOYEUX TROUBADOURS DE CHATTE. But: encouragement et pratique de l'art musical. Siège social: café Giroud, à Chatte.

8 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. GROUPEMENT D'ENTENTE DES CHASSEURS ET SOCIÉTÉS DE CHASSE DU NORD-FINISTÈRE ET EXTENSIONS. But: défendre les intérêts généraux des chasseurs, réprimer le braconnage, fixer les rapports entre sociétés de chasse. Siège social: 49, rue Victor-Hugo, à Brest.

8 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. UNION CATHOLIQUE DES HOMMES DU DIOCÈSE DE FRÉJUS-TOULON. But: exercer toute action utile dans l'intérêt de la religion catholique, de la famille, de la société, de la patrie; encourager et provoquer la création et contribuer au développement des associations et des œuvres d'entr'aide et d'action sociale. Siège social: maison des œuvres catholiques, impasse Mirabeau, à Toulon.

8 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. ENTENTE SPORTIVE GARDONNAISE. But: pratique du sport. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, à Gardonne.

9 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. AMICALE DES MÉDECINS DE LA CÔTE D'EMERAUDE. But: étude de toutes questions médicales, chirurgicales ou de spécialités médicales. Siège social: chez M. le docteur Descottes, 8, rue de Toulouse, Saint-Malo.

9 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BARJAC. But: aider et soutenir le corps des sapeurs-pompiers. Siège social: local du centre de secours, à Barjac.

9 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. LES AMIS DES MALADES. But: venir en aide aux malades et leur apporter un peu de bien-être par l'organisation de séances récréatives dans les établissements les hospitalisant. Siège social: café des Colonnes, Millau.

9 juin 1919. Déclaration à la préfecture du Rhône. COMITÉ DE CHÔMAGE ET D'ENTR'AIDE DE LYON ET BANLIEUE. But: aider de toutes manières tout chômeur adhérent au groupe. Siège social: 23, quai Victor-Augagneur, à Lyon.

9 juin 1919. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. L'Association départementale du centre laïque des auberges de jeunesse et relais modifie son titre, qui devient CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE LA JEUNESSE ET DU PLEIN AIR DE LOIR-ET-CHER, son siège social, qui est transféré rue Roncerais, et la composition de son bureau. Siège social: rue Roncerais, et précédemment place de la Gare, Blois.

9 juin 1919. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. HOSPITALITÉ DE NOTRE-DAME DE LOURDES, association des infirmières et brancardiers du diocèse d'Avignon. But: aide aux malades, pendant et après le pèlerinage. Siège social: 12, rue des Teinturiers, à Avignon.

9 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS. But: venir en aide aux sinistrés et servir de liaison entre le M. R. U. et les sinistrés afin d'arriver à une solution plus rapide des règlements au titre des dommages de guerre. Siège social: mairie de Saint-Georges-de-Reneins.

9 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. L'UNION D'ALLARMONT. But: étude et exécution de la musique instrumentale pour le maintien des jeunes gens au pays et l'intérêt local et touristique. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, Allarmont.

9 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet AMICALE DES BRETONS DE RAMBOUILLET. But: groupement des originaires des cinq départements bretons; solidarité, secours mutuel entre les membres participants, fêtes folkloriques. Siège social: 1, rue du Petit-Parc, Rambouillet.

9 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE RUE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Rue.

10 juin 1919. Déclaration à la préfecture de Marseille. MISSION D'EXPLOITATION PERMANENTE DU TERRITOIRE DE L'INI-GUYANE FRANÇAISE-AMÉRIQUE DU SUD. But: explorer la Guyane française. Siège social: 60, rue Francis-Davso, à Marseille.

10 juin 1919. Déclaration à la préfecture de Marseille. MACCABI-SPORT MARSEILLE. But: activités et manifestations sportives de tous ordres. Siège social: 24, rue des Convalescents, à Marseille.

10 juin 1919. Déclaration à la [illegible] de Mâcon. ASSOCIATION POPULAIRE DE L'AIDE FAMILIALE DE TOURNUS. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière, aide matérielle et morale à la famille. Siège social: 23, rue des Granges, à Tournus.

10 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES, PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE FRUCTUET. But: défense des intérêts de l'école, création de colonies et de camps de vacances. Siège social: Le Pioulier, Vence.

10 juin 1919. Déclaration à la préfecture d'Angers. Société LA BONNE ALLIANCE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: dans le local de la société, au village de la Pointe, commune de Rouchemaine.

10 juin 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. FOYER RURAL DE MONBAZILLAC. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: mairie de Monbazillac.

10 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. Association des familles Section intercommunale de Doussay, Cernay, Berthegon, Saires, Coussay et Verrue. But: défense des droits et des intérêts des familles. Siège social: mairie de Doussay.

10 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. Caltex-Sports. But: omnisports. Siège social: 7, place Vendôme, Paris.

10 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis de l'avenue Victor-Hugo. But: groupement de toutes les personnes propriétaires, domiciliées ou commerçants de l'avenue Victor-Hugo et de la place Victor-Hugo et des voies adjacentes, à Paris, en vue de la défense de leurs intérêts communs, ainsi que l'étude de toutes les questions relatives à l'entretien, à la police et à la décoration provisoire ou permanente de l'avenue et de la place Victor-Hugo. Siège social: 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

10 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. Amicale des apprentis du centre de Bellac. But: procurer aux sociétaires des distractions saines et les aider matériellement et moralement. Siège social: route de Nevers, à Bellac.

10 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. Conseil de la jeunesse juive (C. J. J.). But: grouper tous les mouvements et organisations de jeunesse juive existant en France, sans distinction d'appartenance politique, à la seule condition que lesdits mouvements ou organisations aient pour fondement le développement du judaïsme et des principes qui le régissent. Siège social: 27, avenue de Ségur, Paris.

11 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. Comité des fêtes du quartier des Cités. But: organisation des réjouissances populaires. Siège social: jardin d'enfants de la S. N. C. F., aux cités de l'Est, Romilly-sur-Seine.

11 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. Association de chasse Lempdes-Chamuzon. But: pratique de la chasse. Siège social: mairie de Lempdes.

11 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Cercle d'escrime de Lillebonne. But: enseignement et pratique de l'escrime. Siège social: hôtel de ville, à Lillebonne.

11 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Constantine. Rocher-Athlétic-Club constantinois. But: développement et pratique des sports au sein des jeunes. Siège social: avenue du 11-Novembre, à Constantine.

11 juin 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aube. Amicale des anciens élèves de l'école d'apprentissage Saint-Joseph. But: maintien des relations amicales. Siège social: 19, rue du Croître-Saint-Etienne, Troyes.

11 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Les Papillons. But: éducation des jeunes par des réunions, causeries, promenades et camps. Siège social: 36, rue Louis-Roche, Lorient.

18 juin 1949. Déclaration à la préfecture d'Angers. Association amicale des anciens élèves de Saint-Julien. But: relations amicales entre anciens élèves; solidarité et entr'aide entre élèves et anciens élèves. Siège social: 5, rue Chevreul, à Angers.

13 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Amicale boule villemontoise. But: pratique du sport boules. Siège social: café Detour, à Villemontais.

13 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. Amicale des chasseurs des Varennes. But: repeuplement du gibier, protection contre le braconnage. Siège social: chez M. Phelouzat, restaurant, les Varennes-Saint-Victor.

13 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. Comité des fêtes du quartier Montpensier. But: organisation des fêtes. Siège social: Café des Sports, 55, rue Montpensier, Pau.

13 juin 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. Association des cadis-notaires, bachadels, suppléants de cadis-notaires, adels et aouns des mahakmas de l'Algérie. But: venir en aide à tous ses membres actifs et à leurs familles; défendre leurs revendications d'ordre strictement corporatif. Siège social: mahakma Malékite, 17, rue Bruce, Alger.

13 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Tulle. Société communale des chasseurs d'Argentat. But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, constitution des réserves de repeuplement. Siège social: mairie d'Argentat.

13 juin 1949. Déclaration à la préfecture d'Angers. Association Gaz-Electro-Club angevin. But: pratique des sports. Siège social: 45, rue Saint-Laud, Angers.

13 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. Commune libre de l'Estaque-Plage. But: venir en aide aux familles nécessiteuses. Siège social: bar Albert, 3, rue Emile-Doria, à Marseille.

13 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. Association des parents d'élèves du collège de jeunes filles de Cognac. But: recherche et mise en œuvre de tout ce qui peut servir les intérêts des élèves et de leur collège. Siège social: collège de jeunes filles de Cognac.

13 juin 1949. Déclaration à la préfecture des Ardennes. Club cinéastes amateurs ardennais (C. C. A. A.). But: encourager le développement de l'art cinématographique d'amateurs. Siège social: 42, rue de la République, à Charleville.

13 juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Stade olympique du Maine et société de tir réunis. But: omnisports. Siège social: 27, rue Chanzy, le Mans.

14 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. Service médico-social du batiment et des travaux publics du département de l'Indre. But: créer, organiser et gérer un service médico-social en conformité de la loi du 11 octobre 1946 et du décret du 26 novembre 1946 (médecine du travail). Siège social: rue du Gaz, à Châteauroux.

14 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Comité pour la défense de l'artisanat, du commerce et de l'industrie de la Haute-Garonne. But: étudier, défendre et représenter les intérêts des membres des diverses organisations artisanales, commerciales et industrielles. Siège social: 2, rue du Taur, Toulouse.

14 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. Union nationale des invalides civils. But: informer, renseigner, rééduquer, récréer et défendre la cause des invalides et des mutilés civils auprès des pouvoirs publics. Siège social: 22, rue Henri-Poincaré, Paris.

14 juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Amicale des anciennes élèves de l'école ménagère agricole de Grand-Pont. But: poursuivre l'amélioration de la situation morale et matérielle de ses adhérentes et les aider à mieux remplir leur rôle familial et social. Siège social: E. M. A. de Grand-Pont, commune de Chasseneuil-du-Poitou.

15 juin 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. En Nassiha. But: répandre l'éducation et l'instruction arabes et islamiques parmi les enfants musulmans des deux sexes des communes d'Aïn-Taya et Rouiba. Siège social: à Aïn-Taya-Haraouas.

15 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. Judo-Club compiégnois. But: pratique de l'éducation physique et sports de combat (judo et jiu-jitsu). Siège social: 18, rue du Lieutenant-Ducloux, Compiègne.

16 juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Théâtre du Petit-Colombier. But: représenter des œuvres dramatiques, classiques et contemporaines et contribuer au développement du théâtre d'art. Siège social: 11 *bis*, rue Maurice-Sibille, à Nantes.

16 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association amicale des commerçants de l'avenue de Clichy. But: sauvegarde et défense des intérêts communs des commerçants de l'avenue de Clichy et voies avoisinantes. Siège social: 55 et 57, avenue de Clichy, Paris.

16 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Association familiale rurale de la Cavalerie. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: salle de la mairie, à la Cavalerie.

16 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. France-Pakistan. But: favoriser la connaissance mutuelle de la France et du Pakistan en améliorant les relations culturelles, économiques et morales entre ces deux pays. Siège social: 4, rue de Ponthieu, Paris.

17 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. Sourire, chanter, servir. But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 3, rue Lesueur, Roubaix.

17 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Besançon. Association sportive des transports Monts-Jura. But: pratique des sports, du football en particulier. Siège social: 48, rue de Belfort, Besançon.

17 juin 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. Amicale galliste. But: encouragement aux sports et au bien-être de tous les membres. Siège social: brasserie de Flandres, 54, rue de Lyon, Alger.

17 juin 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association familiale ouvrière. But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 6, rue des Tuileries, à Lyon.

17 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Association sportive du Pontet. But: pratique des sports (basket-ball, volley-ball et athlétisme). Siège social: salle des réunions, rue Jacquard, à Riorges.

18 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Caen. Fédération des aviculteurs du Calvados et de Basse-Normandie. But: étude en commun des problèmes intéressant l'aviculture dans la région du Calvados. Siège social: 3, rue de Strasbourg, Caen.

18 juin 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. L'Etan. But: éducation physique et sportive. Siège social: 26, rue des Farges, le Puy.

18 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. Groupement d'entr'aide de moissonneuse-batteuse. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie du Lion-d'Angers.

20 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. Association familiale d'éducation populaire de Mouvaux-Saint-Germain. But: gestion et administration des écoles libres de Mouvaux-Saint-Germain. Siège social: rue Négrier, à Mouvaux

20 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. Boule sportive de Moulins-Lille. La Mouloise. But: développement du sport bouliste. Siège social: 9, rue Froissart, Lille.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1948: page 2345, 2e colonne, 11e insertion, Collège philosophique, au lieu de: « Siège social: 14, rue Cujas, Paris », lire: « 15, rue Cujas ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1949: page 5166, 2e colonne, 6e insertion, au lieu de: « Société amicale et lyrique de Pontault-Combault », lire: « Société musicale et lyrique de Pontault-Combault ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.